



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

1897-1937

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

EXISTANT DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS

1897-1937

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.
Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire
HONORABLE JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-ET-UNIEME ANNEE, NUMERO 43

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 22 OCTOBRE 1937

Le parti libéral est prêt à lutter pour redonner à Québec son prestige perdu

"La province de Québec est à un tournant de son histoire. Jamais elle n'a connu une situation aussi critique. Nous avons raison de nous demander ce que l'avenir nous réserve, ce qu'il adviendra à la classe laborieuse et surtout quel sera le sort de notre jeunesse. C'est le résultat de la politique d'ordre nouveau de l'Union nationale. La province, heureusement, aura assez de ressources pour subsister jusqu'aux prochaines élections et le peuple rendra alors son verdict."

Une salve d'applaudissements a salué ces paroles de M. Adélard Godbout, ancien premier ministre de la province, qui parlait devant une salle comble, au club libéral Mercier, de Québec, le 14 octobre.

"Et veuillez croire, poursuivait M. Godbout, que les libéraux seront prêts à affronter leurs adversaires. Nous avons un devoir à remplir à l'égard de notre province et nous prendrons toutes les précautions et les mesures nécessaires pour l'accomplir. Si M. Duplessis veut avoir une consultation populaire générale, il est le bienvenu. Les libéraux ne craignent pas cette consultation; ils savent que le peuple est prêt à faire son choix. La province s'est fait prendre une fois, mais elle ne se fera pas prendre une seconde fois."

Parlant de la politique libérale, M. Godbout dit qu'elle est la même au provincial qu'au fédéral. C'est une vraie politique d'ordre nouveau, dit-il; elle trouve toujours quelque amélioration. C'est la politique de la bonne entente et de la coopération. Le gouvernement d'Ottawa nous en donne d'ailleurs un bel exemple.

"Les deux partis politiques ont des vues, des sentiments et des méthodes diamétralement opposées", continue M. Godbout. "Et ce n'est pas accidentellement que, malgré le relèvement économique que l'on constate dans le monde entier, la province de Québec se débat dans une situation plus pénible que jamais."

Le gouvernement actuel a non seulement bouleversé l'économie de notre province, mais il a créé une situation sociale extrêmement dangereuse. Que sera la jeunesse de demain si ce gouvernement continue de la bafouer après lui avoir tant promis? Et les classes laborieuses, quelles impulsions suivront-elles après avoir vu le gouvernement non seulement leur apporter la misère, mais leur donner l'exemple même de l'injustice? La situation de la province, je ne le dis pas avec plaisir, mais avec un profond chagrin, est plus pénible qu'elle ne l'a jamais été. Nous avons eu déjà en cette province des gouvernements conservateurs qui ont commandé le respect et qui ont inculqué à la population les sentiments nécessaires à l'avancement vers le progrès. Mais où sont-elles, actuellement, ces garanties de notre avenir?"

"Si le gouvernement qui nous dirige à Ottawa n'a pas craint d'imposer sa souveraineté dans le Canada, il n'a pas isolé notre pays par des barrières infranchissables. Malgré la disparition de l'article 98, il a su rétablir la paix sociale. Nous n'avons pas entendu parler de marches sur Ottawa depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir. Il n'y a pas eu de révoltes ni d'émeutes. C'est qu'à la base de la politique canadienne comme le disait si bien M. Lapointe, il y a la justice et la charité."

"Et dans cet ensemble de paix et d'harmonie, quelle est la figure de la province de Québec? Est-ce que les Canadiens français ont raison d'être fiers du gouvernement qu'ils se sont donné? Est-ce que nous avons avancé en quelque façon? Est-ce que le présent gouvernement impose le respect nécessaire à tout progrès?"

M. Godbout dit qu'on a trompé la confiance populaire et que rien ne sera négligé pour montrer à la province la face véritable de ceux qui sont en charge de l'administration. "Si nous avons assez de respect pour l'électorat et assez de patriotisme pour regarder au-dessus des luttes politiques la province que nous aimons et pour laquelle nous luttons, ceux qui pour des avantages politiques ont ouvert des plaies vives dans le cœur de la population peuvent s'attendre de nous rencontrer et de recevoir des leçons nécessaires et salutaires."

"La province de Québec, comme tous les Etats du monde, a besoin d'un ordre nouveau. L'ordre nouveau, c'est la politique constante du parti libéral. Il consiste à donner à tous une mesure de plus en plus large de justice. Et c'est le parti libéral qui la procurera à la province."

"Pour ma part, je suis orgueilleux de ma province. Je crois qu'elle a un rôle à jouer dans l'Amérique du Nord et c'est pourquoi je ne veux pas que l'on nous isole dans la Confédération et parmi les autres pays. Le principe du parti libéral, c'est un principe d'union, de coopération. Nous avons, avec toute la population du Canada, des points communs d'entente. Il nous faut coopérer pour faire du Canada le pays le plus grand possible. Actuellement, on veut toujours chercher la chicane."

M. Godbout dit que ces principes d'union et de coopération, qui sont ceux du parti libéral, sont de vrais principes chrétiens. Il reprend un peu plus loin :

"A titre de club libéral, je ne veux vous demander qu'une chose : c'est ce qu'on appelle trop facilement l'esprit de parti et que j'appellerai la coopération, l'entente, l'union. Le parti libéral est basé sur l'union et c'est ce qui a fait sa force dans le passé comme ce qui fait sa force encore aujourd'hui. Ceci n'exclut pas la liberté de parole et la libre expression des opinions. Quels que soient leur âge et les clubs auxquels ils appartiennent, les libéraux sont toujours admis à exprimer librement leurs opinions. C'est ça l'essence du parti libéral : liberté de parole et liberté de penser. Mais entendons-nous, unissons-nous, nous pas pour le triomphe d'un parti, mais pour la triomphe des principes libéraux."

M. Godbout dit qu'il n'a pas recherché la direction du parti libéral. Mais puisqu'on lui a confié, on peut être assuré qu'il ne négligera rien en vue de bien remplir les devoirs que cette charge lui impose. "On peut être assuré qu'aucun sacrifice personnel, qu'aucune responsabilité à prendre, qu'aucune mesure nécessaire, qu'aucune mesure chirurgicale même nécessaire ne nous fera reculer. Nous avons un devoir à remplir à l'égard de la province, que je continue à aimer de plus en plus, et ce devoir, nous le remplirons."

"Si M. Duplessis veut appeler les élections dans un coin ou un autre de la province et si même, que Dieu le veuille, il voulait avoir une consultation générale, d'un bout à l'autre de la province, les libéraux sont prêts, l'électorat est prêt!"

LETTRE DE MONTREAL

A MONREAL COMME A QUEBEC

"Purificare, non dolet..."

Notre jeune et vaillant confrère "LE JOUR" a publié, la semaine dernière, sous l'exergue : "Au balcon de l'Hôtel de Ville", et le titre : "Purificare, non dolet..." un article qui révèle que, décidément, sous l'ORDRE NOUVEAU instauré à Montréal, par M. le maire Adhémar Raynault, député U.N. de l'Assomption, les fonctionnaires municipaux y sont soumis au même "régime de terreur et d'espionnage" (style Louis Francoeur) que leurs camarades provinciaux. Lisez plutôt.

L.

Depuis quelques semaines, l'atmosphère est tellement dense et chargée à l'hôtel de ville qu'il est impossible d'en parler comme d'un balcon. C'est une étuve, une fournaise, un enfer. On s'espionne mutuellement, on écoute aux portes comme de vulgaires soubrettes, on s'accuse... et on ne fait rien qui vaille.

La semaine dernière un commissaire — un membre du comité exécutif, s'il vous plaît, — a été surpris écoutant aux portes. Il faillit s'écrouler à quatre pattes sur le parquet du bureau de sa victime lorsque la porte fut ouverte brusquement par celui qui se sentait épié. Un fonctionnaire avait été chargé de "surveiller" certains fonctionnaires soupçonnés d'être honnêtes. Ce fonctionnaire fut surpris, lui aussi, l'oreille collée à une serrure. Les administrateurs ont dû le faire démentir.

Le maire a voué une haine implacable au directeur des services municipaux, Me Honoré Parent. Présentement, une enquête secrète se poursuit dans le but de trouver M. Parent en défaut. Le maire ne peut pas pardonner à M. Parent que ce ne soit pas un "raynaultisme" qui occupe le poste de directeur des services municipaux.

Tous les hauts fonctionnaires dorment — ou plutôt ne dorment pas — sur un lit d'épines. Constamment menacés, ils sont assujettis à la pire insérence politique qui soit : celle qui s'exerce "par dessous", par des hommes déterminés à faire de la place pour des amis politiques.

Au Contentieux municipal, l'administration Jeannotte-Raynault dit "raynaultisme", à trois hommes à placer : MM. Penverne, Simard et Morissette. Les conseillers sont-ils en très grande majorité dégoûtés de ce genre d'administration? L'opposition au conseil municipal compte maintenant plus de vingt échevins. Ceux-ci comptent de renverser le comité exécutif et de forcer le maire à démissionner.

Pour garder les échevins en ligne, les administrateurs jouent d'influences. On parle d'un voyage à New-Orléans où un certain nombre de nos échevins pourront visiter une usine d'épuration dans le genre de celle dont la construction est projetée pour Montréal.

Avec la construction de cette usi-

Le baron Robert Silvercruys, ministre de Belgique au Canada, a rendu visite, samedi, au très honorable Mackenzie King et lui a fait part de l'invitation du gouvernement belge aux Etats signataires du traité du 6 février 1922, à se réunir en Belgique, le 30 du courant, aux fins d'examiner, conformément à l'article VII dudit traité, la situation actuelle en Extrême-Orient, aux fins également d'étudier les moyens techniques qui pourraient hâter la fin du conflit regrettable qui y sévit.

Le ministre de Belgique désirait savoir si le gouvernement du Canada serait disposé à participer à cette conférence. Le premier ministre a répondu qu'il apprécie l'invitation de son gouvernement, que le Canada l'accepte avec plaisir et sera représenté à la conférence.

Le très honorable M. King a déclaré aux journalistes que les noms des représentants du Canada à cette conférence ne seraient probablement pas annoncés avant quelques jours.

Le premier ministre Mackenzie King a déclaré, lundi, qu'il n'y aurait aucune décision touchant les lois du Parlement de l'Alberta avant le début de la semaine prochaine.

Le premier ministre a dit que le gouvernement avait été saisi des représentations du gouvernement de l'Alberta et des autres parties intéressées.

Deux des lois dont il s'agit concernent l'augmentation de la taxe sur les institutions bancaires et le contrôle du crédit par le gouvernement provincial d'Alberta. La troisième est relative au contrôle de la presse par le même gouvernement. Les deux premières lois n'étant qu'une répétition des lois bancaires de l'Alberta que le gouvernement fédéral a dé-savouées, il est à présumer qu'elles seront elles aussi dé-savouées. La loi concernant les journaux est nouvelle. Le lieutenant-gouverneur de l'Alberta, M. Bower, a refusé de donner son assentiment à ces trois lois, les réservant au bon plaisir du gouvernement fédéral.

Une intéressante suggestion fut faite par M. Lorrain au cours de son allocution de bienvenue. Il proposa l'acquisition par le gouvernement

Ce qu'ils disaient et ce qu'ils font

Les promesses s'envolent... et la guillotine fonctionne

Le 11 août 1936, à Québec, M. DUPLESSIS prononçait les paroles suivantes avec toutes les apparences trompeuses de la conviction :

"Les fonctionnaires, qu'ils soient rouges, qu'ils soient bleus, qu'ils soient cailles, s'ils sont honnêtes, vont garder leur position"

Les congédiements et les destitutions sommaires ont commencé le lendemain de l'élection et continuent de se multiplier. Des milliers de fonctionnaires honnêtes ont été jetés sur le pavé. Vous en connaissez...

Avant les élections, M. Duplessis promettait : aujourd'hui — IL EXECUTE... A LA GUILLOTINE!

Hourrah ! pour les Purs ! Vive l'Union Nationale ! !

MELI-MELO

HEURE CATHOLIQUE

au poste C K A C, à 5 h. 45. Les causeries de l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sont consacrées cette année à l'éducation chrétienne d'après l'encyclique Divini illius magistri. Celle du 24 octobre sera donnée par le R. P. Arthur Dubois, S.J., professeur de philosophie au scolasticat de l'Immaculée-Conception. Il exposera le rôle de l'Etat dans l'éducation. Cette causerie commence à 5 h. 45. Elle dure vingt minutes. A 6 h. 05 programme musical exécuté par le Choeur Pie X sous la direction de M. Ethelbert Thibault, P.S.S.

M. PAUL GOUIN

SUR LA SCENE POLITIQUE M. Paul Gouin, chef de l'Action libérale nationale, sort de sa retraite et inaugure une série de déplacements qui seront donnés tous les mercredis, à midi trente, à l'hôtel Pennsylvania, à Montréal. Ces déplacements seront non-politiques et des libéraux, des conservateurs et des nationaux seront invités à assister à et à adresser la parole. Mercredi dernier M. Gouin a expliqué le but de ces déplacements.

M. Gouin a annoncé que le conseil économique officieux qu'il préconise sera prochainement sur pied. Le parti demandera à tous ses adeptes des comités de l'île de Montréal d'écrire un président par comité et de les déléguer à des assemblées qui auront lieu une fois par semaine à Montréal.

Un peu plus tard, le groupe de M. Gouin entreprendra toute une série de conférences dans la province à des dates et lieux qui seront annoncés.

(Suite à la deuxième page)

LETTRE D'OTTAWA

Le Canada accepte l'invitation belge. — Les lois de l'Alberta. — Un ministre canadien à Bruxelles. — Une élection complémentaire. — La visite de M. Hull.

Le baron Robert Silvercruys, ministre de Belgique au Canada, a rendu visite, samedi, au très honorable Mackenzie King et lui a fait part de l'invitation du gouvernement belge aux Etats signataires du traité du 6 février 1922, à se réunir en Belgique, le 30 du courant, aux fins d'examiner, conformément à l'article VII dudit traité, la situation actuelle en Extrême-Orient, aux fins également d'étudier les moyens techniques qui pourraient hâter la fin du conflit regrettable qui y sévit.

Le ministre de Belgique désirait savoir si le gouvernement du Canada serait disposé à participer à cette conférence. Le premier ministre a répondu qu'il apprécie l'invitation de son gouvernement, que le Canada l'accepte avec plaisir et sera représenté à la conférence.

Le très honorable M. King a déclaré aux journalistes que les noms des représentants du Canada à cette conférence ne seraient probablement pas annoncés avant quelques jours.

Le premier ministre Mackenzie King a déclaré, lundi, qu'il n'y aurait aucune décision touchant les lois du Parlement de l'Alberta avant le début de la semaine prochaine.

Le premier ministre a dit que le gouvernement avait été saisi des représentations du gouvernement de l'Alberta et des autres parties intéressées.

Deux des lois dont il s'agit concernent l'augmentation de la taxe sur les institutions bancaires et le contrôle du crédit par le gouvernement provincial d'Alberta. La troisième est relative au contrôle de la presse par le même gouvernement. Les deux premières lois n'étant qu'une répétition des lois bancaires de l'Alberta que le gouvernement fédéral a dé-savouées, il est à présumer qu'elles seront elles aussi dé-savouées. La loi concernant les journaux est nouvelle. Le lieutenant-gouverneur de l'Alberta, M. Bower, a refusé de donner son assentiment à ces trois lois, les réservant au bon plaisir du gouvernement fédéral.

Une intéressante suggestion fut faite par M. Lorrain au cours de son allocution de bienvenue. Il proposa l'acquisition par le gouvernement

Une rumeur veut que le colonel Georges-P. Vanier, haut commissaire du Canada à Londres, soit nommé prochainement ministre du Canada en Belgique, poste qui doit être créé prochainement par le gouvernement du Canada, dans l'intérêt de notre pays dont le commerce avec la Belgique se développe chaque jour davantage. Le colonel Vanier est bien connu en Europe et c'est un des héros canadiens de la guerre de 1914.

On sait que le gouvernement King a l'intention de développer de plus en plus nos relations internationales, commerciales et diplomatiques. La création de la légation canadienne à Bruxelles sera un nouveau pas dans cette voie.

Les traités commerciaux que le gouvernement fédéral a consentis depuis 1935 sont assez nombreux, mais il est question en ce moment de l'établissement de relations commerciales plus étroites entre le Canada et la Belgique, à laquelle nous vendons pour vingt-six millions de dollars par an. Nous importons pour environ six millions de marchandises du pays belge.

Il y a quelques mois, une délégation belge a visité le Canada et a commencé des négociations pour une entente commerciale entre les deux pays, avec l'espoir que le Canada achèterait davantage de la Belgique. On croit qu'un traité de commerce sera sous peu annoncé par le gouvernement fédéral.

Le premier ministre a annoncé, mardi, que l'élection complémentaire dans Victoria, Colombie-Britannique, a été fixée au 29 novembre et la mise en nomination des candidats au lundi précédent, soit le 22. Il s'agit de donner un successeur à la Chambre des communes à l'honorable S.-F. Tolmie, conservateur, décédé il y a quelques jours.

Depuis les élections générales, c'est la deuxième élection complémentaire qui sera tenue dans ce comté. Aux élections de 1935, M. D.-B. Plunkett, conservateur, fut réélu, mais il succomba, l'année suivante. Le 8 juin 1936, l'honorable S.-F. Tolmie fut élu, mais il arriva à Ottawa, le lendemain de la prorogation et il ne fut présent au président de la Chambre des communes qu'à la dernière session. En deux ans, les électeurs de Victoria seront donc appelés pour la troisième fois, à se choisir un représentant au Parlement fédéral.

Le premier ministre a de nouveau annoncé que la session fédérale commencera en janvier, mais la date n'en a pas encore été fixée.

Le premier ministre a déclaré que la visite de M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à Ottawa, n'a eu aucun caractère officiel. Le gouvernement a offert un banquet au Country Club au distingué visiteur et à ceux qui l'accompagnaient, puis le lendemain soir, il y a eu banquet à Rideau Hall, offert par le gouverneur général et lady Tweedsmuir. Il n'y a eu aucun discours, excepté quelques mots de bienvenue et l'échange de bons souhaits.

M. Hull a quitté Ottawa pour Toronto où il doit recevoir un titre honorifique de l'université de Toronto.

L'honorable Rodolphe Lemieux

(Ecrit pour L'AVENIR DU NORD)

Par l'abbé ELIE-J. AUCLAIR

Personne, je crois, n'a jamais plus dignement porté ce titre d'honorable, qui s'ajuste si peu à certaines physionomies, que le regretté Rodolphe Lemieux, mort à Montréal, à près de 71 ans, dans les derniers jours de septembre. Déjà, ici même, l'autre semaine (8 octobre), le directeur de ce journal, son collègue à la Chambre Haute, M. Jules-Edouard Prévost, lui a rendu le plus délicat et le mieux mérité des hommages. On sentait vraiment que la plume que M. le sénateur Prévost parlait de l'abondance de son cœur et il n'est guère possible de mieux nuancer un éloge funèbre, d'y mettre une plus sincère émotion.

Je ne saurais ajouter beaucoup à ce touchant témoignage. Sur l'invitation de M. Prévost lui-même, j'y reviens pourtant, afin d'exprimer à mon tour, simplement, comme j'ai coutume de le faire dans mes modestes chroniques, tout le bien que je pense de M. Lemieux et les regrets que j'éprouve en voyant disparaître de la vie ce distingué concitoyen, qui m'honora de sa bienveillance et de son amitié.

M. Lemieux était sans conteste, parmi nos contemporains, l'un des hommes les plus en vue de notre province de Québec et même de tout le Canada. Il a occupé, pendant plus de quarante ans, dans notre vie politique et sociale, des postes de premier plan et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y fit bonne figure. Avocat, professeur d'université, député au fédéral, plusieurs fois ministre, orateur ou président des Communes une dizaine d'années, et, en ces derniers temps, membre de notre sénat, chargé souvent de missions diplomatiques à l'étranger, appelé à faire partie de l'Institut de France et même invité un jour à donner des cours en Sorbonne, il s'est montré partout à la hauteur de ces fonctions élevées et les décorations les plus enviables ont reconnu et souligné sa valeur, ses mérites et son prestige.

Au physique, c'était un bel homme, de forte taille, à la figure pleine et bien vivante, aux yeux clairs et vifs, d'allure distinguée, de mine agréable et avenante. Esprit très ouvert, intelligent et probe, travailleur et cultivé, observateur et consciencieux, il fut de bonne heure en mesure de rendre de précieux services à l'intérêt public et il en a rendu de bien des sortes. Libéral en politique, fidèle à son parti et au grand chef Laurier, dont il a été l'un des lieutenants marquants, il sut pourtant soutenir ses vues à lui et affirmer sa propre personnalité. Canadien français et catholique, il a fièrement servi sa race et vécu sa foi, sans jactance comme sans faiblesse, ne heurtant jamais les attaches ou les convictions de ses concitoyens d'autre origine et d'autre croyance, ne désobligeant personne et s'imposant quand même au respect de tous. Homme de loi instruit, professeur disert, politique très au courant, souple et habile, orateur éloquent et puissant dans l'une et l'autre langues, la française ou l'anglaise, qu'il maniait avec une parfaite aisance, et, en plus, homme de bonne compagnie toujours et de franche cordialité, il était vraiment quelqu'un et il a largement fait honneur à son sang et à son pays.

Rodolphe Lemieux, l'un des aînés d'une belle famille canadienne, naquit à Montréal le 1er novembre 1866. Son père, M. H.-A. Lemieux, a été inspecteur des écoles puis employé comme officier des douanes. Sa mère, Anne-Marie Bisailon, était la sœur de l'avocat Bisailon, l'un des maîtres alors du Barreau de Montréal. De leur mariage sont nés huit enfants, dont sept fils et une fille, mariée elle-ci au juge Pouliot de Québec. Les parents, eux-mêmes cultivés et amis de l'instruction, tinrent à honneur d'assurer à leurs enfants une éducation supérieure. Aussi, les sept frères Lemieux se sont-ils tous fort bien placés dans le monde ou dans la vie. Outre le regretté Rodolphe, à qui cette notice est consacrée, Alphonse, de Montréal, Auguste, avocat à Ottawa, Gustave, conseiller législatif, le Dr Arthur, de Montréal, le major Eugène, aussi de Montréal, et le Dr Louis-Joseph, ancien représentant de la province à Londres, sont, cha-

C'est le lointain comté de Gaspé qui l'avait choisi pour être son représentant à Ottawa en 1896. M. Lemieux y fut réélu en 1900. En 1904, il conquiert deux mandats : celui de Gaspé et celui de Nicolet. Il opta pour Gaspé. En cette même année 1904, il était appelé à faire partie du cabinet Laurier. Aux élections de 1911, il se présenta dans Rouville et fut élu. En 1917, il se représenta dans Gaspé et posa aussi sa candidature dans Maisonneuve et l'emporta dans ces deux comtés. Cette fois encore, l'opta pour Gaspé. Aux élections suivantes, en 1921, 1925 et 1926, il fut réélu dans Gaspé. Enfin, en 1930, il entra au sénat.

Solliciteur général dans le gouvernement d'Ottawa en 1904, l'honorable Rodolphe Lemieux passa, en 1906, au ministère des postes et du travail, puis, en 1911, à celui de la marine et des pêcheries. Entre autres mesures législatives qu'il préconisa, il a attaché son nom à la loi, dite loi Lemieux, qui décréte l'enquête obligatoire en matière de conflits industriels. On lui doit également beaucoup pour le développement du service postal. En 1921, il fut choisi comme orateur ou président des Communes et il a occupé ce poste de confiance durant trois Parlements, soit en 1921-1925, 1925-1926 et 1926-1930. Lors de la crise de 1925, pendant quelques jours, il continua sous M. Meighen, chef des conservateurs, à remplir la fonction de président, ses adversaires politiques rendant ainsi hommage à sa correction, à sa rectitude, à sa dignité et à son impartialité.

D'autre part, M. Rodolphe Lemieux s'intéressa toujours fortement à la vie de l'Université Laval devenue officiellement l'Université de Montréal en 1919. Titulaire de la chaire de l'histoire du droit en 1896, il fut promu en 1916 à celle du droit international, où il a professé jusqu'à 1929. Ses cours n'avaient rien de banal ni de monotone. Très nourri des meilleurs auteurs, il animait ses leçons de sa parole chaude et sympathique. Ses élèves l'appréciaient et l'aimaient et ses collègues recouraient volontiers à ses conseils. Outre sa thèse de doctorat La con-

(Suite à la deuxième page)

L'assiette au beurre

Les appétits sont plus déchaînés que jamais dans la horde des Purs. Ces grrrands "nationaux" qui dénonçaient le patronage aux dernières élections et se proclamaient désintéressés et au-dessus de ces "petites questions", se sont rues dans la creche où ils se plaignent le museau depuis un an.

Ils en sont rendus à se disputer entre eux pour savoir qui aura le plus gros morceau de patronage.

Un caucus des députés de l'île de Montréal est même convoqué pour discuter de cette question d'intérêt national !

M. Maurice LeNoblet Duplessis, qui n'ose pas venir à Montréal pour y parler de son programme d'hier et de sa politique d'aujourd'hui, sera présent à ce caucus.

Le patronage, voyez-vous, c'est la principale affaire des Purs de l'Union dite nationale. Pouché !

Le problème agricole

Un grand congrès de l'enseignement agricole a eu lieu à Québec cette semaine.

Des discours importants ont été prononcés et des travaux utiles y ont été soumis.

S. Em. le cardinal Villeneuve y a déclaré qu'il est du devoir de l'autorité religieuse de s'intéresser à l'enseignement agricole. Son Eminence a communiqué en même temps un important message aux congressistes. L'archevêque de Québec a annoncé la publication prochaine d'une lettre collective des évêques sur le problème agricole et sur les moyens à prendre pour le résoudre. Ces principaux remèdes que l'Eglise suggère sont notamment : l'esime de la profession agricole ; le développement de l'instruction agricole ; et l'organisation professionnelle des agriculteurs.

L'HONORABLE RODOLPHE LEMIEUX

(Suite de la première page)

trainte par corps, il a publié en un volume de 500 pages une compilation, *Les origines du droit franco-canadien*, très utile aux étudiants et aux chercheurs. Il représente longtemps, si je ne me trompe, la faculté de droit dans l'administration générale de l'Université.

Il faisait d'ailleurs figure dans le monde des lettres et de l'éloquence. Il se plaisait à revenir de fois à autre au journalisme et s'entendait à bien tourner l'article. Un recueil de ses discours constituerait un ou plusieurs volumes de choix. Il fut élu à la Société Royale du Canada en 1908, et il a été président de la section française en 1914-1915, puis président général en 1918-1919.

L'un des premiers au Canada, M. Lemieux fut chargé de missions diplomatiques ou spécialement représentatives. En 1907, il allait au Japon discuter avec les autorités de ce pays la délicate question de l'immigration chez nous des Asiatiques. En 1908, il représentait le gouvernement canadien à la convention postale de Berne en Suisse. En 1909, c'est aux Etats-Unis, pour les fêtes du troisième centenaire de la découverte du lac Champlain qu'il fut envoyé. En 1910, ce fut en Afrique du Sud, pour l'inauguration du Parlement de ce nouveau Dominion. Il fit au reste de nombreux voyages en Europe. En ces derniers vingt ans, depuis la mort de son cher fils sur le champ de bataille d'Arras en 1918, il faisait presque tous les ans comme un pèlerinage à son tombeau.

Au cours de ses voyages, il avait noué de belles relations en divers pays. Il était membre de plusieurs clubs importants de Londres et de Paris, notamment du Cercle Inter-Allié de cette dernière ville. Chevalier de la Légion d'honneur en 1906, il fut plus tard promu officier et succéda dans la suite au cardinal Mercier, à titre de membre étranger, à l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France. En 1924, le Saint-Père Pie XI l'avait créé Commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand.

Ajoutons que, au Canada, dans les cercles sociaux d'Ottawa, de Montréal ou de Québec, M. Lemieux était très recherché et qu'il y tenait une place de premier rang. Bienveillant et élégant de manières, doux et amène, parfait gentilhomme, il n'entretenait avec tous, en dépit des luttes politiques, que des relations cordiales. On lui savait des adversaires, mais on ne lui connaissait pas d'ennemis.

Au lendemain de la grande guerre, en mai 1919, à la réunion annuelle de la Société Royale d'Ottawa, l'honorable Rodolphe Lemieux, qui en était le président général cette année-là, prononça en cette qualité un grand discours à la séance d'apparat du Château Laurier. Il avait choisi comme sujet *La guerre, le Canada et demain*. Ainsi qu'on s'y attendait, il la traita avec une maîtrise superbe, une hauteur de vue, un sens des réalités et une éloquence qui firent une impression profonde sur son auditoire, un auditoire d'élite bien entendu. Il sut se montrer chrétien et patriote tout ensemble. Qu'on me permette deux brèves citations qui l'établissent amplement.

"Le rôle des intellectuels et le devoir des puissants à l'heure actuelle, disait-il, c'est de se pencher vers les humbles, les petits, les faibles, de se solidariser avec eux. Revenons à l'enseignement du Christ qui est de s'aimer les uns les autres. Tout homme a une âme immortelle et sa vie n'est qu'un passage. Il est ici-bas pour atteindre, après la mort, un bonheur sans fin dans la possession de Dieu. Sur la terre, tout doit être subordonné à ce but suprême. Développons chez le plus modeste ouvrier le sentiment de sa dignité et de sa vocation d'être humain, tout ce qui peut l'arracher au servage industriel et empêcher qu'il ne devienne une machine, qu'il oublie son âme rachetée par le sang d'un Dieu..."

"Il est dans l'intérêt du peuple canadien, disait-il ailleurs, dans ce même discours, de resserrer ses relations de toutes natures avec la France et l'Angleterre, puisque c'est de ces deux nations mères de la nôtre que dérivent toutes nos idées politiques, civiles et religieuses. Le Canada se doit d'aspirer à l'unité dans la diversité... Il faut que nos deux races, par le souvenir des grandes choses faites ensemble et par la volonté d'en accomplir de nouvelles, trouvent la formule d'un patriotisme vraiment canadien. Dans la majestueuse ordonnance de l'empire britannique, soyons des fervents de l'autonomie! C'est la sauvegarde de notre individualité canadienne..."

Ce sont là, je pense, les idées maîtresses qui ont guidé toute sa vie le regretté sénateur Lemieux. Encore que la dernière — l'unité nationale dans la diversité — ne doive pas s'entendre dans le sens de l'abandon des droits qui nous sont chers, elles sont assurément, ces idées, nobles et hautes, dignes d'un homme d'Etat qui comprend notre vraie situation au Canada.

"En la personne de Rodolphe Lemieux, écrit justement le *Droit d'Ottawa* (29 septembre), disparaît un homme politique qui a jeté du lustre sur sa race, sur le Parlement, sur le pays. Il a fait fructifier au centuple les talents que Dieu lui avait confiés. Par la dignité de sa vie et par son assiduité au travail il demeure un modèle pour notre jeunesse."

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

"Justice pour tous"

L'honorable T.-D. Bouchard, chef parlementaire de l'opposition, à Québec, a publié dernièrement, dans *"EN AVANT"*, sous le titre : "Justice pour tous," un article on ne peut plus éloquent au sujet de la campagne de chantage faite par le trust de l'électricité, article que tous devraient lire et faire lire.

Une petite feuille rurale, qui vient à peine de paraître pour la première fois, laisse entendre à ses lecteurs que je vais me plaindre à la Commission de l'électricité, parce que les taux de la compagnie Southern Canada Power, à Saint-Hyacinthe, seraient trop bas. Le confrère joue sur les mots. Je lui répondrai que si jamais je m'adresse à une telle commission, ce sera pour lui demander d'étendre à toutes les municipalités desservies par la Southern les taux de faveur que cette compagnie n'accorde qu'à ses seuls abonnés de Saint-Hyacinthe.

Ce n'est pas de la justice. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, et si un monopole enrichi à force de pressurer le peuple se sent maintenant de taille à céder son électricité pour une chanson, il se doit d'étendre ce régime de faveur à toutes les municipalités qu'il dessert et non pas seulement à la ville de Saint-Hyacinthe, où 100 citoyens font un noble effort pour soutenir leur centrale municipale.

Mes idées en matière d'électricité sont assez connues. Je les ai fait connaître à de nombreuses assemblées tenues dans presque toutes les villes de la province. On a dit, mes

MELI-MELO

(Suite de la première page)

M. BOURASSA DENONCE LA PROPAGANDE SEPARATISTE

La Société des conférences de l'Université d'Ottawa a inauguré, dimanche dernier, sa série annuelle de conférences. M. Séraphin Marion présidait. Le conférencier, M. Henri Bourassa, parlant du mouvement séparatiste dans Québec, dit :

"Le fait que la majorité des catholiques et des Canadiens français du Canada habitent la province de Québec nous porte à croire que nous constituons un élément distinct dans la Confédération. Ceux qui ont lancé le mouvement, ne se sont pas arrêtés à songer à ces compatriotes en minorité dans les autres provinces, et pour lesquels ils ont combattu dans le passé."

M. Bourassa croit que le pays est assez grand pour permettre à tous de vivre en paix. Il regrette cette tendance du passé chez les nôtres de placer la langue avant la religion, et déclare que toute nationalité a le droit de survivre, mais on ne doit pas mettre en danger la religion pour des questions de race.

Dans l'opinion de M. Bourassa, le temps n'est pas très éloigné où tous, catholiques et protestants, tous ceux qui croient en Dieu, auront le devoir de s'unir pour la restauration des forces spirituelles et pour la lutte contre le matérialisme et le communisme.

M. OSCAR DROUIN DIT QUE M. FISHER DEVRAIT DÉMISSIONNER

"Il y a dans le ministère Duplessis un ministre qui devrait démissionner : c'est le trésorier, l'honorable M. Martin-B. Fisher. Quand un ministre est blâmé par ses collègues publiquement et, à plus forte raison, par le premier ministre, il ne peut plus rester dans le cabinet. La solidarité ministérielle est un principe de parlementarisme britannique. J'en sais quelque chose, moi. Lorsque j'ai cessé de m'accorder avec mes collègues, j'ai démissionné. C'est tout ce que M. Fisher peut faire à présent. Il en a non seulement le devoir mais l'obligation."

Telle est la déclaration faite, dimanche dernier, à Donnacona, par l'honorable Oscar Drouin, ancien ministre des terres et forêts, devant un auditoire de plusieurs milliers de personnes réunies dans la salle paroissiale de cette ville du comté de Portneuf. L'honorable M. Drouin faisait alors allusion à l'affaire du comité protestant du Conseil de l'instruction publique et aux démissions réclamées de ses membres.

LE PARTI NATIONAL AU MARCHÉ SAINT-JACQUES

Le parti national que dirigent le Dr P. Hamel, M. Oscar Drouin, le maire Grégoire et René Chaboult, vient de former un comité à Montréal. C'est ce comité qui organise la grande assemblée politique qui sera tenue dimanche soir prochain, au marché Saint-Jacques. Ce comité se compose ainsi : président, le Dr J.-A. Thibaut; secrétaire, M. F. Hermas Bastien; Edouard Rivard, avocat; Paul Guillet, notaire; J.-P. Chauvin, Ernest Robitaille.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du no 368 — Octobre 1937. Alpinisme féminin, par M. Charles Vallot. — Bernard de Saint-Pierre à l'île de France, par M. Jacques Léron. — Changements de vitesses des automobiles, par M. F. Picard. — Henri Duvernois, par M. Gonzague Truc. — La Garde indigène, par le commandant Henri Cammas. — Influence de la lumière sur les végétaux, par M. Jacques Glandard. — Paris (les Églises de la Cité), par M. Pierre d'Espèzel. — L'origine de la potasse d'Alsace, par M. P. Quévieux. — Gabriel Signoret, par M. Jean Monval. — Toukatchevsky, par le général A. Niesse. — Les Véhicules électriques, par M. Robert Dreyfus. Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical, et artistique. 54 gravures et 1 planche en noir. — Mots croisés. Le numéro, 4 fr. 75. Chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6e).

L'ACADEMIE SAINT-THOMAS D'AQUIN

La 8e session annuelle de l'Académie Canadienne Saint Thomas d'Aquin, a eu lieu, la semaine dernière, à Québec, sous la présidence de S. Em. le cardinal Villeneuve.

Les travaux présentés au cours de ces assises furent tous de haute tenue. A la séance de clôture, le 14 octobre, l'honorable Thibaut Rinfret, juge de la cour suprême, a intéressé un vaste auditoire en parlant du "Droit civil de la province de Québec et du droit naturel tel que compris par saint Thomas."

adversaires ont dit que mes idées s'étaient modifiées à la suite de mon entrée dans le ministère Tascheau. C'était là une affirmation gratuite, qui n'était étayée sur aucune preuve.

Je suis entré dans le ministère à la condition que les réformes que je préconisais en matière d'électricité seraient incorporées dans les statuts de la province. Il en est résulté trois lois que j'ai soutenues et qui ont été édictées par le Parlement. Ces lois étaient excellentes, car elles répondaient aux besoins du temps et arrêtaient la mainmise des monopoles privés sur le portefeuille des malheureux payants.

Cela est si vrai que les monopoles effrayés s'empressemment de déclencher une formidable campagne contre le parti libéral, auteur des trois lois, et souscrivent d'un seul coup, d'après M. Lacroix, député de Beauport, au fédéral, \$150,000 au fonds électoral de la soi-disant Union nationale de M. Duplessis. Cela est si vrai que le gouvernement de l'U. N., une fois arrivé au pouvoir, s'empresse de substituer aux trois lois du parti libéral, trois prétendus bills sauveurs qui, nonobstant les vantes de M. Duplessis, étaient à ce point favorables au trust de l'électricité qu'ils provoquèrent leur passion un notable mouvement de hausse des actions d'électricité sur le marché de la bourse.

Si j'eus modifié mon attitude, comme mes adversaires le prétendent, si j'eus désarmé, le trust aurait mis bas les armes contre moi; mais il n'a pas cessé de me combattre un seul instant, à preuve la lutte qu'il poursuit contre moi à Saint-Hyacinthe même. Sait-on qu'au moment où l'on m'accusait d'être le causeur de la campagne de l'U. N., aux élections provinciales de novembre 1935, un employé de confiance de la Southern Canada Power s'introduisit dans une salle publique de Saint-Hyacinthe, comme j'allais parler au peuple de la province par le truchement de la radio, et tenta de saboter l'appareil de diffusion? Il fallut l'intervention de mes amis pour venir à bout de cet énergumène.

Nous avons municipalisé l'électricité à Saint-Hyacinthe. Il en a coûté tout près de deux cent soixante-quinze mille dollars aux citoyens pour doter notre ville d'une centrale municipale qui a fonctionné sans interruption depuis son installation. Cette centrale compte environ 850 abonnés, qui restent fidèles à la municipalisation en dépit des extraordinaires moyens de persuasion employés par la compagnie pour les en détacher. Je dis moyens extraordinaires et nous allons voir pourquoi.

La compagnie Southern Canada Power s'est inclinée de bien mauvaise grâce devant le fait accompli. Elle s'est donnée pour mission, on dirait, de tuer la municipalisation si possible et tous les moyens lui sont bons. La concurrence qu'elle fait à notre centrale municipale est une concurrence déloyale, comme nous allons le voir. Elle a d'abord commencé par abolir le service au compteur et lui a substitué des taux fixes qui sont les plus bas dans l'histoire des compagnies électriques du Canada. Ces taux varient suivant les clients. Ils sont infimes lorsqu'il s'agit de détacher un client de la centrale municipale. C'est ainsi que nous avons de nombreux citoyens qui paient à la Southern un taux fixe de \$1.07 par mois pour un service d'électricité comportant l'éclairage de plusieurs appartements, un radio, un poêle de cuisine, souvent une glacière électrique et je ne sais plus combien de chauffeuses. Car le taux étant fixe, sans compteur, on se chauffe à l'électricité. La compagnie prétend exercer un contrôle sur ce chauffage, mais ses inspecteurs ne peuvent pas être partout, d'autant qu'ils s'occupent bien plus de politique que de service électrique, et rien n'empêche un citoyen d'avoir et d'employer toutes les chauffeuses qu'il désire, pourvu qu'il n'en fasse pas étalage.

Ainsi donc, une foule d'abonnés de la Southern Canada Power à Saint-Hyacinthe paient leur électricité \$1.07 par mois. Les autres abonnés paient des taux fixes qui varient de \$1.27 à \$2.50. On voit tout de suite la tentation qu'il y a pour un abonné de la centrale municipale qui paie son électricité au compteur bien qu'à un taux raisonnable, à redevenir un client de la compagnie privée.

La Southern ne borne pas là sa concurrence. Elle est de tous les mouvements politiques contre moi et soutient par une forte publicité deux journaux qui me combattent. Elle a des agents qui font campagne à l'année contre la municipalisation et qui ne se gênent pas pour dire que si Bouchard était battu, la centrale municipale serait vendue pour du vieux fer. Le monopole ne veut pas de la municipalisation, car il sait qu'elle détermine la baisse des taxes. Notre lutte pour la municipalisation, à Saint-Hyacinthe et ailleurs, a déterminé, c'est un fait, une baisse des taux d'électricité dans toute la province de Québec. Car la municipalisation, c'est la concurrence. S'il n'y avait pas de municipalisation, il n'y aurait pas de concurrence, et le trust serait libre de pressurer le peuple comme il le faisait autrefois.

Dans ces conditions, notre situation à Saint-Hyacinthe est toute particulière. Nous payons des taux d'électricité plus bas que partout ailleurs et nous nous en louons tout autant que nous en profitons, mais nous voulons prendre nos précautions pour l'avenir. Nous savons que la Southern fait cadeau de son électricité à Saint-Hyacinthe afin de tuer la municipalisation et nous savons que le jour où celle-ci disparaîtrait, nous en aurions fini avec les taux de faveur et la compagnie se vengerait sur nous de tous ses déboires passés. Nous voulons donc une concurrence raisonnable. Nous voulons que la Commission de l'électricité détermine les taux de la Southern partout où elle vend de l'électricité, afin que s'il doit y avoir des taux de faveur, tout le monde en bénéficie, afin que la municipalisation puisse vivre et tenir en échec les monopoles qui nous ont trop longtemps exploités.

Damien BOUCHARD (En Avant !)

Souvenirs du passé

L'histoire du mouvement musical au Canada

(Suite) (1)

M. Gustave Smith écrivait dans l'ALBUM MUSICAL, de Montréal, en octobre 1882

Les élèves, en général, ne donnent rien sur mon jeu. Ma mère est pauvre, et je viens à son aide en enseignant la musique. Nous pouvons vivre ainsi modestement avec le produit de mon travail.

— Mademoiselle, répondit le maître avec sa bienveillance ordinaire, mettez-vous au piano, et je vous écoute.

En effet, elle exécuta les différents morceaux de l'auteur avec infiniment d'intelligence, si bien que Kalbrenner lui dit :

— Vous avez l'effort nécessaire pour faire une excellente pianiste. Si vous voulez suivre mes conseils, je ne doute pas que vous ne vous fassiez un nom dans notre monde artistique.

— Et que faut-il que je fasse pour en arriver là ?

— Voulez-vous vous donner à moi complètement ? me donner à l'avance l'assurance formelle que vous suivrez mes conseils ?

— Certainement, monsieur, et je me considérerais vraiment trop heureuse de l'intérêt que vous me témoignez.

— Et bien ! c'est convenu. Vous étudiez pendant trois ans des gammes et des exercices, et pour varier, des exercices et des gammes; c'est tout ce que je puis vous offrir durant ces trois années. Après cela, nous verrons.

La jeune fille fondit en larmes. Elle pensait que le maître exigeait qu'elle interrompît ses leçons pendant ce laps de temps, et peut-être se croyait-elle humiliée de recommencer, autant dire, ses études.

Kalbrenner la rassura de son mieux. Elle pourrait continuer à donner des leçons, mais promettait aussi de consacrer tout le reste de son temps à l'étude des gammes et des exercices. Il faut dire que les conseils d'un maître célèbre se traduisent par cette phrase : "Les leçons ne vous coûteront rien : je ferai la chose gratuitement, parce que je prévois en vous une élève qui me fera honneur."

Cette jeune fille étudia avec tant

nion sur mon jeu. Ma mère est pauvre, et je viens à son aide en enseignant la musique. Nous pouvons vivre ainsi modestement avec le produit de mon travail.

— Mademoiselle, répondit le maître avec sa bienveillance ordinaire, mettez-vous au piano, et je vous écoute.

En effet, elle exécuta les différents morceaux de l'auteur avec infiniment d'intelligence, si bien que Kalbrenner lui dit :

— Vous avez l'effort nécessaire pour faire une excellente pianiste. Si vous voulez suivre mes conseils, je ne doute pas que vous ne vous fassiez un nom dans notre monde artistique.

— Et que faut-il que je fasse pour en arriver là ?

— Voulez-vous vous donner à moi complètement ? me donner à l'avance l'assurance formelle que vous suivrez mes conseils ?

— Certainement, monsieur, et je me considérerais vraiment trop heureuse de l'intérêt que vous me témoignez.

— Et bien ! c'est convenu. Vous étudiez pendant trois ans des gammes et des exercices, et pour varier, des exercices et des gammes; c'est tout ce que je puis vous offrir durant ces trois années. Après cela, nous verrons.

La jeune fille fondit en larmes. Elle pensait que le maître exigeait qu'elle interrompît ses leçons pendant ce laps de temps, et peut-être se croyait-elle humiliée de recommencer, autant dire, ses études.

Kalbrenner la rassura de son mieux. Elle pourrait continuer à donner des leçons, mais promettait aussi de consacrer tout le reste de son temps à l'étude des gammes et des exercices. Il faut dire que les conseils d'un maître célèbre se traduisent par cette phrase : "Les leçons ne vous coûteront rien : je ferai la chose gratuitement, parce que je prévois en vous une élève qui me fera honneur."

Cette jeune fille étudia avec tant

de zèle gammes et exercices que Kalbrenner lui dit un jour :

— Mademoiselle, les trois années sont terminées aujourd'hui. Maintenant vous allez étudier la musique des grands maîtres, leurs chefs-d'œuvre arrangés pour le piano, et je vous ferai débiter l'année prochaine dans une de mes soirées privées.

Or, ces soirées avaient pour société les plus grands artistes du jour, écrivains, littérateurs, peintres, sculpteurs, et souvent de célèbres compositeurs. La jeune fille fit ses débuts dès la première soirée, et son triomphe fut complet. Elle a acquis un nom artistique, et sa clientèle a centuplé.

Cette petite anecdote devra servir de leçon à nos jeunes filles qui préfèrent passer leur temps à jouer de la musique légère, au lieu de s'astreindre aux études sérieuses et rationnelles du véritable pianiste.

GUST. SMITH.

Bibliographie

"SEULS"

Roman, par Lucie Clément

L'auteur d'"En marge de la vie" nous arrive avec un nouveau roman.

Comme dans son ouvrage précédent, mademoiselle Clément se révèle psychologue, sachant camper ses héros dans un style alerte qui ne languit pas. Le terme est pur, châtié : nous sommes évidemment en face d'un auteur chez qui l'éléance de la forme ne le cède en rien à la richesse du fond.

Mademoiselle Clément a voyagé, cela se voit : son livre nous transporte loin du milieu montréalais où il débute, mais nous apprendrons beaucoup à suivre Giovanni Santacrose sur les routes d'Europe.

1 volume in-12, 250 pages environ. PRIX : l'exemplaire broché, \$1.00.

Récréations

Solutions aux problèmes posés dans l'Avenir du Nord du 15 octobre 1937 :

MOTS EN TRIANGLE

R
S
E
T
A
P
G
E
S
T
I
R
S
A
T
I
R
E
R
E
P
A
R
R
E
R

ENIGME

Le coq

MOTS EN OCTOGONE

B
A
R
C
U
V
E
R
A
T
B
U
T
I
N
A
T
A
V
I
C
O
L
E
R
E
N
O
V
E
S
R
A
L
E
S
T
E
S

NOUVEAUX PROBLÈMES
MOTS EN CARRES

1. Somme à payer en cas de non accomplissement d'un contrat.
2. Atteignis au même niveau.
3. Ce chemin est resté tragiquement célèbre.
4. Il y en a beaucoup dans la mer Égée.
5. Réceptif servant généralement à boire.

LOGOGRIPE
Jadis, devant mon front altier,
Un peuple immense s'agenouille :
Je suis, lecteur, dans mon entier,
Vingt fois plus gros qu'une citrouille.

Mais retranche mon premier pied,
Je suis moins gros qu'une grenouille.

CHARADE
Poil sans plume à mon premier,
Plume sans poil à mon dernier,
Ni poil ni plume à mon entier.

ECOLE TECHNIQUE

200, rue SHERBROOKE OUEST, MONTREAL

COURS D'AUTOMOBILE

Un cours pratique de mécanique et d'électricité d'automobile. Moteurs modernes de 4, 6, 8 et 12 cylindres. Rétribution réduite de 20%. Venez voir ou écrivez.

Le prochain cours commencera le 8 novembre 1937



UN COURS UNIVERSITAIRE
OU \$3,000 EN ARGENT!

VOTEZ MAINTENANT DANS LE CONCOURS
DE POPULARITÉ DU LEVAIN ROYAL!

Assurez ainsi l'avenir
d'un jeune homme ou d'une
fille de votre famille, paroisse, ou localité!

ENSEIGNEMENT, PENSION,
CHAMBRE, TOUS FRAIS
PAYÉS pendant 4 ans à une
université du Canada. OU \$3,000
EN ARGENT! 124 AUTRES
PRIX DE GRANDE VALEUR!

DANS votre localité—on peut être même dans votre propre famille, un jeune homme ou une jeune fille rêve de suivre un cours universitaire mais ne peut le faire, faute de l'argent nécessaire.

Vous pouvez aider cette jeune personne à réaliser son rêve le plus cher et à vous assurer de sa part une reconnaissance éternelle, sans qu'il vous en coûte un sou.

Votez pour votre candidat dans le grand concours de popularité national du Levain Royal. Collec-

tionnez tout simplement les devants des boîtes de Levain Royal. Chacun compte pour 10 votes pour votre candidat. Le gagnant ou la gagnante aura gratis 4 années d'université, tous frais payés! 124 autres concurrents obtiendront une partie de leurs dépenses.

Faites-vous aider par vos voisins!

Intéressez tout le monde au sort de votre candidat ou candidate. La plupart de vos connaissances se servent du Royal—le levain sec qu'emploient déjà 7 ménagères canadiennes sur 8.

Collectionnez les devants des boîtes. Inscrivez sur chacun le nom et l'adresse de votre candidat et envoyez le tout au Levain Royal, Boîte postale No 7, Montréal, Québec. Commencez aujourd'hui même!

Un faible levain

pourrait gâter votre pain!

LE LEVAIN ROYAL A TOUTE SA FORCE!

● Chaque gâteau de Levain Royal est protégé par une enveloppe hermétique qui lui conserve toute sa force et sa pureté. C'est le seul levain sec qui ait cette protection.

Aujourd'hui, sept ménagères canadiennes sur huit achètent le Royal



GARDEZ LES DEVANTS DE BOÎTES! ILS POURRONT
PROCURER À QUELQU'UN UN COURS UNIVERSITAIRE!

FABRICATION CANADIENNE



*Ma nouvelle Singer est
si souple-fonctionne
si bien!*

Vous aussi, vous aurez plus d'agrément avec une nouvelle Singer moderne. Et quelle économie de temps et d'argent! Elle coud avec une telle rapidité qu'il vous sera possible de vous faire deux fois plus de choses pour vous et votre intérieur. La nouvelle Singer électrique ou à pédale, à marche avant et arrière, est munie d'un nouveau système d'abaissement de griffe très commode pour les travaux de reprise et de broderie. Renseignez-vous sur nos conditions faciles d'achat auprès du représentant Singer qui passera vous voir.



SINGER SEWING MACHINE CO.

286 rue LABELLE, SAINT-JEROME, Qué.

Le représentant Singer autorisé porte le bouton illustré ci-contre. Voyez s'il l'a!

PARLONS MIEUX L'air pur et l'exercice

Chantier : Homme de chantier : bûcheron.

Chape : Un châle, une écharpe, et non une chape; se faire faire une semence, des remontrances, se faire réprimander verbeusement, censurer, corriger, chapitrer et non se faire lever une chape. Une chape est plutôt un costume d'église.

Chapitre : Se faire réprimander, morigéner, chapitrer et non se faire conter un chapitre.

Chaque : A la fin d'une phrase, il faut dire chacun et non chaque. Donner un habit à chacun et non à chaque.

Ces livres coûtent trente sous l'exemplaire, et non chaque. Ces pommes se vendent un sou la pièce et non chaque.

Char : Prendre le train et non prendre les chars; char salon; di'ies wagon-salon; char à diner; wagon-buffet ou wagon-restaurent; char pull-man; wagon luxe; char de malle; wagon-poste; char de freight; train de marchandises; char palloir; wagon-salon.

Se rendre par les chars : par le chemin de fer.

Les chars sont arrivés : le train est arrivé.

Embarquer : à bord des chars : monter dans la train.

Changer de char : Changer de voiture, de wagon.

Changer de chars : changer de train.

Rester loin des chars : demeurer loin du chemin de fer, de la gare.

C'est pas les chars : ce n'est pas le loup.

Char plate : plate-forme ou wagon-plateforme.

Petits chars qui vont en dehors de la ville : tramway vicinal.

Place où passent les chars : localité desservie par chemin de fer.

Char d'observation : Omnibus d'excursion.

Charbon : Pétrole, et non huile de charbon; anthracite, et non charbon dur; houille grasse et non charbon mou.

Charcool : Charbon de bois.

Charge : Le réquisitoire et non la charge de l'avocat de la Couronne; l'allocation, le résumé des débats et non la charge du juge; charge d'admission; prix d'entrée.

Chargeant : mets indigestes, lourds, et non chargeant.

Charger : Le juge a harangué et non chargé le jury.

EN OCTOBRE

En octobre, les jours qui suivent les vendanges. Lorsque le ciel est clair et qu'il fait du soleil. Ont un charme secret et des douceurs éternelles.

Le paysage rêve et la terre a sommeil; Et toute la beauté dont ce moment se pare. On sent qu'elle est fragile, un peu souffrante, et rare.

L'air est fait d'un cristal fluide qu'on croit voir. L'horizon délicat tremble dans les brumes. Et dès l'après-midi l'on sent déjà le soir.

Car le soleil a des heures atténuées; Il paraît très lointain et, sous ses pâles feux. Les arbres ont toujours beaucoup d'ombre autour d'eux.

Toutefois encore, les bois qui dorment à mi-côte Ourlent déjà d'un or léger leur masse haute. Et les fils de la Vierge argentent les labours.

L'air n'est ému d'aucun souffle. Le vent attend... Et tel est le silence où l'heure se recueille. Qu'à travers la campagne anxieuse on entend,

Parfois, le bruit que fait la chute d'une feuille.

Louis MERCIER.



Recettes éprouvées

FRIANDISES AUX RAISINS

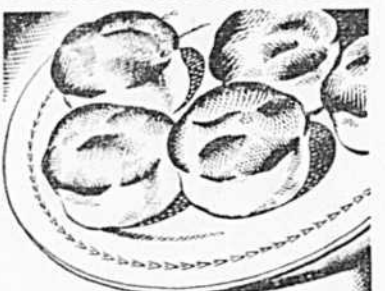
Il y a une abondance de raisins à cette saison de l'année, et les recettes suivantes, qui ont été préparées et éprouvées par la Division des Fruits, du ministère fédéral de l'Agriculture, peuvent être utiles.

GELEE EPICEES AUX RAISINS

Lavez légèrement des raisins pas tout à fait mûrs et égouttez-les. Mettez-les dans une chaudière à conserves et ajoutez 1/2 tasse de vinaigre, 1 cuillerée à thé de clous de girofle entiers et 1/2 bâton de cannelle pour 4 tasses de raisins. Faites cuire le tout 5 minutes. Passez à travers une double épaisseur de toile à fromage ou un sac à gelée en flanelle. Mesurez le jus. Mettez 1 tasse de sucre pour chaque tasse de jus. Faites bouillir jusqu'à ce qu'une petite quantité de jus se prenne en gelée lorsqu'elle est versée sur une soucoupe froide (15-20 minutes). Versez dans des verres chauds stérilisés. Laissez refroidir et bouchez.

RAISINS EPICES

Pesez 7 livres de raisins et séparez la pulpe des peaux. Mettez la pulpe sur le feu et laissez mijoter jusqu'à ce qu'elle s'amollisse, puis faites passer à travers un tamis assez fin pour retenir les pépins. Ajoutez cette pulpe tamisée aux peaux avec 4 livres de sucre, 1 chopine de vinaigre, 1 noix de muscade râpée, 1 1/2 cuillerée à soupe de cannelle moulue et une cuillerée à soupe de clous de girofle moulus. Laissez le tout mijoter tranquillement pendant 2 heures. Mettez dans des bocaux stérilisés et bouchez.



Ma recette favorite de biscuits à thé

"Naturellement, je me sers de Farine Préparée Brodie... je ne voudrais jamais en employer d'autre. Pourquoi se tracasser avec les quantités de poudre à pâte, de soda et de sel, quand tous ces ingrédients se trouvent déjà dans la Farine Préparée XXX Brodie, exactement dans les proportions requises pour assurer la parfaite réussite de vos pâtisseries?" Commandez un paquet de cette excellente farine et essayez cette recette de—

BISCUITS A THE

2 tasses Farine Préparée XXX Brodie
2 1/2 tasses "shortening"
1/2 tasse lait (lait doux ou lait de beurre frais)

Incorporez le "shortening" dans la farine en le coupant ou en vous servant du bout de vos doigts. Ajoutez le lait, un peu à la fois, afin de faire une pâte molle. Manipulez légèrement, roulez à 1/8 pouce d'épaisseur, piquez avec une fourchette et cuisez à four chaud (450° à 500° F.). On peut se servir d'eau dans cette recette, mais le lait est préférable à cause de sa valeur nutritive supérieure.

Pour mieux réussir, employez

LA FARINE PREPAREE BRODIE



POUR VOS ENFANTS

Le sirop de blé d'Inde "Crown Brand" forme des enfants sains et robustes. Votre médecin vous dira que ce sirop est un fort créateur d'énergie, un reconstituant et un excellent fortifiant de l'organisme. Les enfants l'aiment et ne se lassent pas de son goût exquis.

SIROP DE BLE D'INDE
LE CELEBRE ALIMENT PRODUCTEUR D'ENERGIE
The CANADA STARCH COMPANY, Limited, Montréal

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



POUR ETRE BELLE

Vous aurez peine à croire lorsque je vous dirai qu'une très grande proportion des femmes que j'ai eu l'occasion d'observer dans mes cliniques de beauté de Paris et à Toronto, ne savaient pas comment se laver le visage! Cela semble incroyable mais c'est pourtant on ne peut plus véridique. Comme question de fait certaines femmes ont des idées tellement étranges sur la façon dont on doit se nettoyer la figure, que leurs méthodes nuisent à la perfection de leur teint.

Il va de soi que rien n'importe plus que ce dont on se sert pour se laver. Seule de l'eau douce, tiède, devrait être utilisée pour les ablutions du visage. L'eau dure est apte à occasionner la sécheresse de la peau. Si l'on n'a pas d'eau douce à sa portée, je suggère l'addition à l'eau d'un mélange de farine de maïs. Faites bouillir une livre de farine de maïs dans un gallon d'eau, passez au couloir et ajoutez à l'eau dont vous lavez une quantité suffisante du liquide pour donner à l'eau une apparence laiteuse.

N'utilisez jamais de l'eau très chaude, car si vous vaporisez ou brûlez votre visage avec de l'eau chaude, les muscles fort sensibles du visage auront une tendance à l'affaiblissement et il s'en suivra un affaiblissement des chairs.

Le savon dont vous devez faire usage dépend entièrement de votre

peau. Si votre peau est naturellement grasse, un savon ayant de l'huile pour base ne fera qu'aggraver votre cas. Si, par contre, votre peau est sèche, vous ne devez jamais faire usage d'un savon fort, contenant de l'alcali. Si votre peau est normale, ni trop sèche ni trop onctueuse, servez-vous d'un savon qui fait une mousse crémeuse égale, qui enlève bien des saletés et laisse votre peau lisse et douce.

Quand vous n'êtes pas chez vous et ne pouvez obtenir le savon que vous employez d'habitude, procurez-vous du savon de Castille neutre, comme il se vend partout, ce savon n'est peut-être pas très parfumé et son apparence n'est pas... luxueuse, mais au moins vous aurez la certitude qu'il n'abîmera pas votre peau.

Après un lavage à fond du visage, rincez-le à l'eau chaude, puis à l'eau froide — non seulement vous aurez alors un visage propre mais votre peau sera tonifiée.

LA PROPRETE ESSENTIELLE A UNE BELLE PEAU

Une peau claire, saine et belle n'est que le miroir d'une bonne santé. La beauté de la peau dépend presque toujours d'un bon fonctionnement de l'estomac.

Commencez la journée par prendre un peu d'une de ces préparations salines qui sont si nombreuses sur le marché. Ensuite, procédez au lavage du visage.

Ne laissez jamais la moindre trace de ce que vous aviez mis sur votre figure (crème, etc.) rester sur votre visage. Lavez à fond votre peau. Inutile de vous dire que le soir, au coucher, vous devez également enlever toute trace de maquillage, crème, etc., avant de vous mettre au lit. Si vous suivez un traitement quelconque nécessitant l'usage d'une crème ou d'une lotion, lavez votre visage puis appliquez la préparation avant de vous mettre au lit.

Un autre point important qu'il ne faut pas oublier c'est que toute femme soucieuse de son apparence doit, chaque jour, faire un peu d'exercice.

COMMENT ON DOIT APPLIQUER LES CREMES ET LOTIONS

Quand vous appliquez des crèmes et il est la plus haute importance que vous n'étirez pas trop la peau.

Prenez une quantité généreuse de crème sur le bout des doigts et tapotez-la doucement sur la peau. Ce tapotement active la circulation du sang.

Les lotions doivent être appliquées au moyen d'un tampon de coton hydrophile (absorbant) puis être étendues avec les doigts jusqu'à ce que toute la peau soit recouverte et qu'elle ait été asséchée. Nombre de femmes dont la peau est sèche ne se servent pas de poudre après usage d'une lotion.

Dans un prochain article je traiterai des petits défauts du visage.

MES CONSEILS SONT GRATUITS

J'ai publié toute une série de feuillets sur les soins de beauté... soins du visage, des mains, des cheveux, des yeux; enlèvement des poillets, développement du buste, raffermissement ou amaigrissement du buste, la maigreur, l'excès de graisse, les poids et mesures normales, etc. Ces feuillets ne sont pas des annonces. Ils ne comportent pas un mot de réclamation. Ils ne contiennent que des conseils tout à fait désintéressés. Il suffit d'indiquer lequel ou lesquels de ces feuillets vous intéressent et de m'envoyer un timbre de 3c pour les recevoir dans une enveloppe cachetée, discrète qui ne révèle pas leur origine.

Adressez simplement vos lettres à Cousine Blanche, 197 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Cousine Blanche

MAINTENEZ VOTRE FOIE ACTIF

et vous vous sentirez bien—plus de maux de tête, de fatigue, de constipation

Le foie est l'organe le plus gros et, après le cœur, c'est le plus important. Il fait quatre choses. Il fournit le laxatif naturel du corps, donne la nourriture appropriée à votre sang, aide les reins et l'estomac, et fournit de l'énergie aux muscles, aux tissus et aux glandes. Vous ne pouvez pas vous sentir bien si votre foie ne va pas. Votre organisme s'empoisonne et vous vous sentez mal. Les "Fruit-A-Tives" rétablissent rapidement votre foie. Vous vous sentez bientôt comme une nouvelle personne. Une formule d'un docteur célèbre—fruits et herbes—qui a donné la santé à des milliers de personnes pendant plus de 30 ans. 25c, 50c.

FRUIT-A-TIVES POUR LE FOIE



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Spécialité : EXAMEN DE LA VUE
CORRECTION DES TROUBLES MUSCULAIRES DES YEUX
PRESCRIPTIONS DE VERRES

PAUL E. TALBOT, Ba. O.

330 rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME

Pour consultations : Tél. 171

A Saint-Jérôme, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, 7 à 10 P.M.

BUREAU-CHEF : 6761 rue SAINT-HUBERT, MONTREAL



MELASSE BARBADES
Pour les besoins de la ferme et les travaux en plein air, il faut une alimentation nutritive et fortifiante. Riche en fer et en sels minéraux, la mélasse Barbades Extra Fine authentique ajoute à tout repas une saveur délicieuse—sur la table ou dans la cuisine.

N'oubliez pas d'exiger la mélasse Barbades Extra Fine authentique de marque Bema.

15

VENDEUSE A LA MESURE PAR VOTRE EPICIER



"J'ai un bol de cabinet à nettoyer. Quelle affaire!"

"Servez-vous donc de la LESSIVE GILLETT, ça va tout seul."

Inutile de s'épuiser à frotter

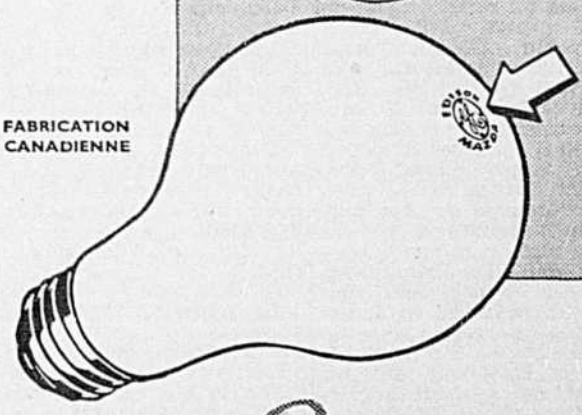
Recourez à la Lessive Gillett Pure en Flocons une fois par semaine... Elle chasse les taches jaunes en un rien de temps... tient libres les renvois obstrués... disperse les mauvaises odeurs. Employez la Lessive Gillett en solution* pour toutes les grosses corvées de nettoyage. Elle extirpe la saleté et vous épargne des heures de travail. Ayez-en toujours sous la main.

*Ne faites jamais dissoudre la lessive dans l'eau chaude. La lessive elle-même suffit à réchauffer l'eau.

BROCHURE GRATUITE—La Brochure de la Lessive Gillett vous enseigne une foule d'emplois pour ce puissant nettoyeur. Demandez-en un exemplaire gratuit à Standard Brands Ltd., Fraser Ave. and Liberty St., Toronto, Ont.



CHERCHER LA MARQUE DE QUALITE



EDISON MAZDA
CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited

L-57F

GATINEAU POWER Company

her, les souvenirs... **CELIBER.**
Octobre 1937
DROITS RESERVES

NOUVELLES DE PARTOUT

(De nos correspondants)

A Sainte-Thérèse

Mercredi, ont eu lieu dans l'église paroissiale, les funérailles de Monsieur Léonidas Proulx, fils de Monsieur Nephthalie Proulx, décédé, dimanche dernier, à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, à la suite d'une péritonite. La maladie se déclara vendredi soir; dès samedi matin, il était transporté à Montréal, mais déjà il était trop tard. Cette mort presque subite a causé tout un émoi chez notre population, surtout chez la jeunesse. Agé de trente-sept ans, le défunt était très populaire dans notre ville; il s'occupait d'ailleurs d'assurances et de ventes de machines à coudre ce qui, depuis quelques années, l'avait mis en contact avec la majorité de la population. Un grand nombre de parents et d'amis ont assisté à ses funérailles. Nous joignons nos sympathies à celles qu'a reçues la famille en telle circonstance.

Nous soulignons avec grand plaisir le retour de Monsieur Antonin Leroux qui, après une opération subie à l'hôpital-Dieu et plusieurs semaines d'hospitalisation, est en pleine voie de convalescence.

Le département des postes fait effectuer, à l'heure présente, plusieurs améliorations importantes à l'édifice postal local. On est à refaire le trottoir de la devanture, et on réparera également la façade brisée de l'immeuble. Les travaux ont été confiés à Monsieur Wilfrid Lauzon.

Demain matin, se termineront à l'église paroissiale les exercices annuels des Quarante-Heures.

La réunion annuelle de l'Amicale Notre-Dame du Bon Accueil aura lieu, dimanche, au couvent de notre ville, à huit heures p.m. Madame Ernestine Pineault-Léveslé, directrice de la revue "Familia", et distinguée conférencière, traitera le sujet suivant: "L'éducation de nos jeunes filles est-elle terminée au sortir du pensionnat?" Un grand nombre d'anciennes élèves assisteront à cette réunion annuelle.

Madame Ferdinand Vaugeois de Saint-Jovite, en visite chez sa fille, Madame Gérard Parent.

La Commission Scolaire, nous informe-t-on, fera subir à l'Académie Sainte-Thérèse, certaines améliorations dans le but de rendre cette populaire salle à tout point de vue conforme à la loi concernant la protection dans les endroits publics. C'est à une initiative des plus heureuses.

Nos félicitations à Monsieur et Madame Fernand Thibault à l'occasion de la naissance d'un fils, dimanche dernier.

Monsieur Adéodat Guindon procède actuellement à d'importants travaux à son magasin de la rue Turgeon.

Le parti d'adhésion annuel de la Chambre de Commerce aura lieu samedi, le 20 novembre prochain. L'endroit n'a pas encore été choisi, mais il le sera dès le début de la semaine prochaine. Le comité des Amusements, dont M. Louis H. Hébert est le président, tiendra une réunion, au cours de la semaine prochaine. Il est presque décidé qu'un comité sera nommé par la Chambre de Commerce, lors de la réunion générale des membres du 4 novembre, pour organiser au cours de décembre une semaine d'achats chez nous.

Monsieur John Orr, rue Saint-Lambert, a vendu sa propriété à Madame Vve Bouchard.

Un grand nombre de témoins ont assisté, dimanche, 10 octobre dernier, aux grandes fêtes organisées à Saint-Eustache pour commémorer le centenaire des patriotes de 1837. On sait que ces fêtes ont remporté un très grand succès et que plusieurs milliers de personnes y ont applaudi la parade des chars allégoriques et les discours des divers orateurs. Plusieurs témoins, de passage à Saint-Eustache, n'ont pas manqué d'aller saluer leur député l'honorable L.-A. David, qui au cours de l'assemblée, a prononcé un magistral discours.

Notre ville est en pleine activité. Les travaux de construction du boulevard qui reliera Sainte-Rose à la Grande Ligne avancent rapidement. On a commencé la construction du viaduc au-dessus de la voie ferrée du C.P.R., entre les gares de Rosemère et de Sainte-Thérèse. On évalue à cent cinquante la hauteur de ce pont. Le charroyage de la terre pour les exhaussements a été confié aux entrepreneurs, Miron & Frères, qui, par le temps courant, utilisent un grand nombre de camions, nuit et jour. A travers notre ville, les camions se succèdent en une véritable procession, vu que le gravier est entièrement tiré du banc Touchette. On a également commencé, la semaine dernière, la construction du tunnel qui passera sous le cône de Bertrand, et nécessairement sous la voie ferrée du C.P.R., entre les gares de Sainte-Thérèse et de Saint-Lin Jct. Les divers entrepreneurs chargés de poursuivre les travaux tout l'hiver ont prélevé dans les services officiels que le chemin pourrait être entièrement terminé au cours de l'été prochain. Les entrepreneurs disposent d'outillages puissants qui peuvent être utilisés, nuit et jour, et en dépit de la plus mauvaise température et des pires conditions du sol. Chaque jour, des centaines de per-

THEATRE GEORGES Sainte-Thérèse

Ce soir, programme anglais: "Sing, baby, sing" avec Alice Faye et Adolphe Menjou.

Samedi, dimanche et lundi soirs, ainsi que dimanche en matinée, outre Tex Ritter dans "Arizona Days", le grand film français qui tient actuellement et jusqu'à samedi l'affiche du théâtre Saint-Denis. "L'homme de nulle part" avec le célèbre Pierre Blanchard et la nouvelle vedette de l'écran, Isa Miranda. Il est inutile de faire des commentaires quand la critique universelle nous affirme que c'est là une des plus puissantes productions du cinéma français.

Mardi et mercredi soirs, soirées populaires à vingt sous, avec un programme comportant deux grandes vues françaises: "Paris, capitale" avec Albert Préjean, et "Le Calvaire de Cimiez", une œuvre pathétique au possible, montrant dans un conflit émouvant deux cœurs de mères aux prises avec la destinée.

sonnes se rendent sur les lieux pour en observer le fonctionnement.

Nous félicitons la direction de l'Hôtel Blainville de la magnifique amélioration apportée, ces jours derniers, à son établissement. M. J.-A. Cloutier a cru bon d'établir un "grill", attendant à sa salle à dîner. L'installation électrique qui donne sur la rue, à travers la grande glace de la façade, est de premier choix et de bon ton. L'intérieur a été très bien aménagé, et en plus d'être absolument coquet, est largement invitant. Nos félicitations.

Monsieur Ovide Tétrault, populaire garagiste de notre ville, s'est rendu acquiescent d'un vaste terrain, sur le nouveau boulevard, à l'intersection même du chemin Sainte-Thérèse-Pont-à-David.

A Saint-Hippolyte

Récemment, dans l'église de Saint-Hippolyte, a été béni le mariage de Monsieur Albani Ethier, fils de M. Damase Ethier, de Mont-Rolland, avec Mlle Emilianna Huot, fille de M. et Mme Antoine Huot, de ce village. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Les travaux d'amélioration et de confort des chemins entrepris par le gouvernement provincial battent leur plein. Un bon nombre d'hommes, tant de Saint-Hippolyte que des paroisses avoisinantes sont employés.

Dernièrement a été béni à Saint-Hippolyte, le mariage de M. Philippe Gohier, fils de M. et Mme Gédéon Gohier, de Montréal, avec Mlle M. Maille, fille de M. et Mme Félix Maille, de cette paroisse. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

A Val Morin

Récemment, M. et Mme J. Dufour ainsi que M. et Mme A. Loisel, de Montréal, le Dr et Mme Y. Boudreau, de Saint-Jérôme, en promenade au presbytère.

M. et Mme J. Tessier, de Montréal, ainsi que leur fils M. l'abbé R. Tessier, vicaire à Cartierville, de passage à Saint-Jérôme.

Mardi dernier, M. l'agronome du district est venu donner une conférence à la salle paroissiale, pour les cultivateurs.

Le 28 octobre, à la salle paroissiale nous aurons une grande partie de cartes et de bingo au profit de notre église, organisée par les dames de la paroisse, sous le patronage de M. l'abbé P.-E. Gauthier, notre curé. Nous aurons de magnifiques prix à distribuer aux heureux gagnants et nous aurons aussi de très beaux objets pour le tirage.

Le conseil municipal, dans une assemblée spéciale, a décidé de revoir les listes électorales et municipales.

M. F. Ouellette, ainsi que ses filles Monique et Félicité, en voyage à Saint-Amand de Beauré.

M. et Mme T. Legault, ainsi que Mme O. Locas et ses enfants, de passage à Saint-Jérôme.

A Saint-Canut

MM. et Mmes R. Paradis et J. Bartheau, de Montréal, ont passé la fin de semaine à leur villa.

M. et Mme L. Brisebois, de Sainte-Scholastique, chez Mme J. Cousineau, dimanche dernier.

M. Andrew McKenzie, à Saint-Rémi d'Amherst, dernièrement.

Mlle Th. Perrault, à Montréal.

MM. et Mmes A. Villeneuve, O. Villeneuve, MM. Aurèle Villeneuve, W. Parslow, Miles M. Perrault et A. Villeneuve, à Moose Creek, Ont.

Miles Kay et Percy Laliberté chez leur père, M. Arthur Laliberté.

M. et Mme Ald. Legault, et leur famille, au Lac Marois, dans les Laurentides.

M. et Mme G. Champoux et M. Léo Gauthier à Saint-Eustache, dimanche dernier.

MM. Laurent Pesant, e.e.m., et M. Galbrand, ont visité la famille Ald. Legault.

M. Marcoux, inspecteur, a fait son inspection au bureau de poste, la semaine dernière.

M. L. Robert et M. L. Rochon, à Saint-Monique, samedi dernier.

A Sainte-Anne du Lac

Le samedi, 9 octobre dernier, dans la salle paroissiale avait lieu la séance annuelle par les membres de la ligue du Sacré-Cœur, au profit des œuvres paroissiales. Les pièces furent très bien réussies. Les membres de la fanfare de Ferme-Neuve sont venus se joindre aux nôtres.

Les recettes furent de \$221.55. Nous remercions tous les étrangers et aussi les paroissiens de Sainte-Anne du Lac qui sont venus en aussi grand nombre encourager notre fabrique.

Nous annonçons avec regret la mort de M. Valmore Landry, fils de M. Maxime Landry, de Sainte-Anne du Lac, qui s'est noyé mardi dernier dans les environs de Maniwaki. Les funérailles ont eu lieu en l'église de Sainte-Anne du Lac, le vendredi, 15 octobre.

Les porteurs étaient le beau-frère du défunt, M. Omer Bélisle, MM. Zénon Melancon, Germain Desloges, Germain Daoust, Léo-Paul Chabouff, Léo-Paul Raymond. Le défunt laisse dans le deuil son père, son beau-père, un frère Gabriel Landry, trois sœurs: Mme Omer Bélisle (Florentine), Marie-Blanche, de Montréal, et Anna. Nos plus sincères sympathies à la famille éprouvée.

Mercredi, 20 octobre, dans notre église a été célébré le mariage de M. Lucien Gagnon, de notre paroisse. Nombreux étaient les parents et amis qui assistaient à la cérémonie.

Quelques touristes sont encore ici: Sur les bords du Grand Nominique, en leurs villas respectives.

M. J.-A. Gratton, de Montréal, Mme D. Greer, M. A. Desroches, M. Charles Duquette, M. et Mme Desautels, tous de Montréal; et au cercle Saint-Georges, M. et Mme Gervais, accompagnés de Mlle Lacoste.

Sur les bords du Petit Nominique, l'Hôtel Saint-Jacques a vu grossir sa clientèle: le Manoir ainsi que les Villas de M. Joseph Beaubin, le maire d'Outremont, ont été occupés une partie de l'été.

Le Camp Nominique a reçu cent cinquante pensionnaires. Trente jeunes étudiants des universités d'Angleterre ont fait un séjour de quinze jours au Camp Nominique. Ils ont été ravis de la beauté de nos lacs.

M. S. Coristine, M. Bélanger et M. R. Lavallée, officiers de la police de Montréal, en leurs Villas du Lac des Îles.

M. K.-T. Dawes en sa Villa du Lac Dawes.

Au Lac des Grandes Baies, MM. Belle, père et fils, officiers de la police de Montréal, et M. Trudel et sa famille, de Montréal.

Au Lac des Monts, M. A. Drapau, de Montréal.

Au Lac Saint-Joseph, Mme Samson et sa famille, de Montréal.

M. et Mme Jean Falaise, principal de l'école Sainte-Marie, de Montréal, du Lac Sainte-Hélène, de Mme J.-G. Vinet, M. J.-A. Daunais, M. Jean Roy, M. et Mme Arthur Roy, tous de Montréal, en leurs villas respectives.

M. et Mme Alfred LaFour, en leur villa du Grand Nominique.

MM. Pierre Lecomte, Jean-Charles Charbonneau, Jean, Gérard et Joachim Delorme, tous professeurs de Montréal, M. et Mme Arthur Delorme, le Rev. R. Garneau, de Montréal, en leurs villas respectives du Petit Lac Nominique.

M. Raoul Blanchard, officier de la Légion d'Honneur, l'éminent écrivain français, a passé une partie de la journée de dimanche à Nominique, visitant les divers lacs qui entourent notre village.

Il a été émerveillé du nombre, de la variété et de la beauté de ces lacs qui pourraient devenir facilement des sources importantes de revenu pour la Province.

La semaine dernière, avait lieu, à Béthanie, dans notre village, dans l'établissement des RR. SS. de l'Immaculée-Conception, la dernière retraite fermée pour dames, pour cette année.

Le prédicateur fut le R. Père L. Millet, S.J.

Le nombre des retraitantes a atteint cinquante-huit, parmi lesquelles, vingt-huit de la paroisse de Saint-Jovite. D'autres venaient de Saint-Faustin, Nominique, Mont-Laurier, L'Annonciation et Montréal.

M. F. A. Pouliot promu au C.P.R.



Le député de Missisquoi à la Législature, est nommé chef du mouvement des trains au Pacifique Canadien, division des Laurentides.

On annonce aux bureaux du Pacifique Canadien, la nomination, à un poste de haute responsabilité, d'un fonctionnaire canadien-français qui a su se faire remarquer depuis quelques années dans le service de l'Exploitation de cette compagnie, par son activité et sa compétence. M. F. A. Pouliot, en charge du mouvement des trains à Farnham depuis 1920, est promu chef du mouvement des trains pour la division des Laurentides, qui comprend les lignes du Pacifique Canadien au nord du fleuve St-Laurent, dans la province de Québec. Cette division est non seulement la première du district de Québec, mais aussi l'une des plus importantes de tout le réseau du Pacifique Canadien. On sait que M. Pouliot, en outre de ses fonctions au chemin de fer, prend une part active à la politique provinciale, à titre de député à la Législature pour le comté de Missisquoi. Il fut élu en 1935 comme représentant de l'Union Nationale et est considéré comme l'un des membres les plus actifs du groupe ministériel à Québec.

M. Pouliot est à l'emploi du Pacifique Canadien depuis le 25 mai 1917. A l'âge de 16 ans à peine, il débuta dans les bureaux de la compagnie à Farnham, comme commis aux écritures et sténographe. Quatre ans plus tard, il devenait télégraphiste et, en 1920, il était chargé de diriger le mouvement des trains dans la division de Farnham. Depuis cette date, sauf durant de brèves périodes passées à Smiths Falls et Mégantic, il n'a cessé d'exercer ses fonctions à Farnham.

M. Pouliot aura désormais ses bureaux à Montréal, à la gare de M. et Mme Wilfrid Tourangeau, avec Mlle Jeannette Constantineau, fille de M. et Mme Philias Constantineau.

Ces jours derniers, a été béni le mariage de M. Léopold Lefebvre, avec Mlle Lucienne Gagnon, de notre paroisse. Nombreux étaient les parents et amis qui assistaient à la cérémonie.

Quelques touristes sont encore ici: Sur les bords du Grand Nominique, en leurs villas respectives.

La Commission Royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales

Le rôle de cette Commission est d'une très haute importance. Voici ce qu'en dit l'ACTUALITE ECONOMIQUE, revue mensuelle publiée par l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal:

Durant la dernière session du parlement fédéral, M. King fit connaître la décision de son gouvernement de nommer une commission de révision des impôts. Vette décision a été partout bien accueillie, et nous avons nous-mêmes insisté dans le temps sur l'opportunité d'un tel projet. Il est trop évident, en effet, que le régime actuel des impôts est onéreux à la fois pour le fisc et pour le contribuable, et injuste pour les provinces. La constitution lui permet tous les modes de taxation, le gouvernement fédéral, surtout depuis la guerre, en a usé librement et même abusé, sans se préoccuper des embarras qu'il suscitait ainsi aux provinces. Celles-ci pour faire face à leurs charges croissantes ont, ou bien doublé les impôts fédéraux, ou bien empiété sur le domaine des municipalités. Avec le résultat que les impôts fourmillent, que le contribuable porte un fardeau excessif et que, malgré tout, les trésoreries sont en déséquilibre chronique.

Ce seul état de chose justifiait amplement la décision du gouvernement fédéral. Mais il y a davantage. Depuis soixante-dix ans, la constitution a vieilli. Elle ne répond plus que difficilement aux exigences de notre époque. Les relations économiques se sont multipliées et, avec elles, les occasions de conflits entre le pouvoir fédéral et les provinces, régis par une loi édictée en un temps où la vie économique était loin d'avoir la complexité que nous lui connaissons. Si bien qu'il ne se passe pas de mois pour ainsi dire où le gouvernement fédéral et provinces ne soient en instance devant la Cour Suprême, voire le Conseil Privé, pour y faire décider de quelques points de juridiction. Cela devient excessivement coûteux, sans parler des entraves que ces éternelles discussions légales opposent au développement régulier des affaires. Aussi, que de griefs en ces dernières années, que de demandes, de la part des grandes entreprises industrielles et commerciales en particulier, d'améliorer la constitution de façon à faciliter le fonctionnement de la machine administrative.

C'est sans doute un peu pour répondre à ces plaintes de toute nature que M. King vient de se décider d'étendre à toutes les relations économiques entre le fédéral et les provinces l'enquête qu'il se proposait d'abord de limiter au domaine des impôts. L'idée n'est certes pas mauvaise.

La nouvelle commission, nommée il y a quelques semaines, a donc des pouvoirs considérables — l'enquête qu'elle conduira se révélant d'ores et déjà comme l'une des plus importantes qu'on ait tenue depuis la confédération sur ce sujet tant débattu. Elle sondera en quelque sorte les fondements économiques et financiers de la Confédération canadienne. On lui demande d'étudier non seulement la répartition des impôts et des charges administratives entre le pouvoir central et les provinces, mais aussi les problèmes financiers des municipalités. En outre elle devra examiner les relations et les sources de revenus du fédéral et des provinces en égard à leurs pouvoirs constitutionnels, et cela à la lumière de l'expérience des soixante-dix dernières années, et en tenant compte des besoins du présent et de l'avenir. Bref, elle aura à scruter les relations municipales, provinciales et fédérales: financières, fiscales, économiques, administratives, et à aviser aux moyens de corriger les maux actuels et de régler les conflits constitutionnels dont nous avons parlé il y a un instant.

Il ne faut pas croire cependant que la Commission pourra chambarder la constitution. Au contraire, l'arrêté ministériel qui détermine ses pouvoirs stipule clairement qu'elle devra maintenir l'esprit de la Confédération en tenant compte de l'unité nationale et d'une juste répartition des pouvoirs et des charges conformes à un régime fédératif.

Nous croyons d'ailleurs utile de reproduire ici, à titre documentaire, l'arrêté ministériel instituant la Commission et fixant ses pouvoirs.

(1) Par suite du développement économique et social qui s'est accompli depuis la Confédération, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces ont jugé nécessaire, dans l'intérêt public, d'étendre les services administratifs à un degré qui n'avait pas été prévu au temps de la Confédération;

(2) L'exercice de ces fonctions implique des déboursés d'une telle envergure qu'ils exigent non seulement une administration des plus efficaces de la part de tous les gouvernements, mais encore le partage le plus juste possible des pouvoirs et des charges entre les gouvernements.

Ceci est particulièrement vrai si le fardeau des dépenses publiques doit être maintenu à un minimum et si le pouvoir de créer des sources de revenus doit être suffisamment adéquat et élastique pour subvenir aux obligations des divers gouvernements;

(3) Les dépenses administratives sont augmentées du fait du dédoublement de certains services fédéraux et provinciaux. Dans certains autres domaines le bien public peut souffrir du fait que les pouvoirs et les responsabilités des gouvernements ne sont pas assez clairement délimités;

(4) Des représentations ont été faites de la part de plusieurs gouvernements provinciaux et de plusieurs corps publics à l'effet que les sources de revenus des gouvernements provinciaux ne sont pas, d'une façon générale, suffisantes pour leur permettre de subvenir aux frais qu'entraînent leurs fonctions constitutionnelles, de subvenir au coût de l'assistance-chômage et des autres services sociaux ainsi que d'honorer le service de leurs dettes. Conséquemment, si les provinces doivent assumer leurs responsabilités, il faut ou leur concéder de nouvelles responsabilités constitutionnelles, ou encore établir un nouvel équilibre entre leurs sources de revenus et leurs responsabilités;

(5) Des représentations ont été faites par les gouvernements provinciaux à l'effet que les gouvernements municipaux — qui ont été créés par les provinces et dont les pouvoirs dérivent des pouvoirs des provinces — font face à des problèmes analogues. Les dépenses municipales nécessaires ont grevé la propriété foncière d'un fardeau excessif de nature à retarder la reprise économique. Les relations entre les provinces et les municipalités constituent un aspect essentiel du problème des finances provinciales;

(6) Finalement, on a soutenu qu'à moins qu'on ne prenne des décisions appropriées, le partage des pouvoirs et des responsabilités tel qu'établi lors de la Confédération sera incapable de faire face aux changements économiques et sociaux qui sont en train de se produire, sans soumettre la structure gouvernementale du Canada à des épreuves et à des dangers excessifs.

Par conséquent le premier ministre, appuyé par le ministre des Finances et par le ministre de la Justice, recommande:

(1) Qu'il est opportun de permettre l'étude des fondements économiques et financiers de la Confédération et du partage des pouvoirs législatifs à la lumière des changements économiques et sociaux qui se sont produits au cours des soixante-dix dernières années;

(2) Que, sans limiter la portée générale de leur enquête, les commissaires soient enjointes en particulier:

(a) d'examiner le partage constitutionnel des sources de revenus et des fardeaux administratifs du Dominion et des gouvernements provinciaux, les résultats passés de ce partage, et son adaptabilité aux conditions présentes et futures;

(b) de faire enquête sur le caractère et la somme des impôts prélevés des contribuables canadiens, des études à la lumière des limites légales et constitutionnelles, ainsi que des conditions financières et économiques, et de déterminer si les impôts prélevés à l'heure actuelle et ainsi partagés sont aussi équitables et efficaces qu'ils peuvent l'être;

(c) d'examiner les dépenses et les dettes publiques, en général, dans le but de déterminer si le partage du fardeau du gouvernement est équitable et productif d'une administration efficace, et de déterminer la possibilité, pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, de s'acquitter de leurs fonctions administratives dans le cadre de la répartition présente des pouvoirs et des charges ou dans le cadre d'une nouvelle répartition;

(d) de faire enquête sur les subsides et octrois du fédéral aux provinces.

(4) Que les commissaires soient enjointes d'étudier les faits que révélera leur enquête et de faire rapport; d'examiner ce qui, à leur avis, — à condition de conserver ce qui est essentiel au système fédératif en conformité des besoins nationaux et de l'unité nationale — pourra le mieux assurer de justes relations entre les pouvoirs financiers et les obligations et les fonctions de chaque gouvernement et assurer l'exercice des fonctions gouvernementales au pays d'une façon plus efficace, plus indépendante et plus économique.

La tâche est donc très vaste qui attend une nouvelle Commission. On peut d'ailleurs féliciter le gouvernement du choix qu'il a fait des commissaires: tous juristes et économistes de grande réputation, bien

Décès de Madame ALPHONSE NANTEL

Mme Guillaume-Alphonse Nantel, épouse de l'ancien ministre des travaux publics et mère de madame Athanase David, est décédée à Paris, le 17 octobre, chez sa fille, madame Paul Vatel, des suites d'une courte maladie.

La défunte, née Tassé (Emma), était âgée de 85 ans. Elle laisse, outre Mme Vatel et Mme Athanase David, de Montréal; cinq petits-enfants: Mme Jean Raymond, Mme Hector Lamontagne, M. Nantel David, étudiant à Paris, et Mlle Suzanne David; deux arrière-petits-enfants: Mlle Jeannine Raymond et Louise Lamontagne.

A la mort de son mari, en 1909, Mme Nantel avait élu domicile en France mais venait régulièrement passer tous ses étés au Canada. Lors de la déclaration de la grande guerre, elle était au pays. Ayant pu, non sans difficulté, retourner en France, elle s'était rendue en Bretagne où, malgré son âge avancé à cette époque, elle avait pris la direction, avec sa fille, Mme Vatel, d'un hôpital de blessés français. Elle avait fait également du service bénévole à Toulon.

La défunte, qui dans le domaine politique avait été une compagne très dévouée de son mari, s'était toujours occupée des arts, notamment de la musique. D'aucuns savent, du reste, qu'elle était douée d'une très belle voix.

Mme Nantel, qui selon son habitude avait passé l'été qui vient de se terminer chez sa fille, Mme Athanase David, était repartie pour la France, le 25 septembre dernier.

A Mme Athanase David et à la famille en deuil, nous offrons nos profondes condoléances.

au fait au surplus de la situation et des problèmes canadiens.

Il faudra suivre cette enquête avec la plus grande attention, pour l'intérêt qu'elle ne manquera pas d'offrir en soi, et pour les conclusions qui s'en dégageront. Les partisans de l'autonomie des provinces en particulier devront avoir l'œil ouvert, ne pas négliger d'exposer avec précision leurs vues devant le tribunal d'enquête. Nous assistons peut-être à un moment décisif de la politique canadienne. Il ne faudrait pas qu'au nom des intérêts économiques on laissât sacrifier des intérêts moraux plus précieux que tous les biens matériels et dont la sauvegarde est essentielle à la paix du pays.

La Commission royale d'enquête, selon une récente information, commencerait ses consultations publiques à Winnipeg, le 29 novembre, pour les continuer aussitôt après à Regina, le 6 décembre.

La Commission a aussi annoncé qu'elle a nommé comme son secrétaire français, M. Adolphe Savard, membre de la galerie de la presse au parlement fédéral.

Le juge N.-W. Rowell, président de la Commission, vient de terminer une tournée de l'ouest au cours de laquelle il a posé les préliminaires du travail de l'organisme dont il a la direction.

Il sera prochainement à Québec et dans les provinces maritimes.

Plusieurs experts ont été choisis qui siègeront avec les membres de la Commission à titre consultatif.

On sait qu'en plus du juge Rowell, la Commission comprend aussi les membres suivants: MM. Thibaut-Rinfret, de la cour suprême du Canada; John-W. Daffoe, rédacteur en chef du WINNIPEG FREE PRESS; H.-F. Angus, professeur d'économie politique à l'université de la Colombie-Britannique, et R.-A. MacKay, professeur de politique à l'université de Dalhousie, Halifax.

LES OEUVRES DU GOUVERNEMENT KING

Parlant le 14 octobre aux délégués de l'Association libérale du Manitoba, réunis en convention à Winnipeg, l'honorable T.-A. Crerar a mis au crédit du gouvernement Mackenzie-King un accroissement de plusieurs millions dans le commerce extérieur au Canada, les premiers efforts constructifs pour résoudre le problème du chômage et des secours, enfin une tentative pour amener une meilleure entente entre le pouvoir fédéral et les provinces.

M. Crerar a fait une revue des œuvres du gouvernement libéral. En 1933, dit-il, le gouvernement Bennett, par sa politique tarifaire, avait complètement paralysé le commerce du pays, et nos exportations aux Etats-Unis avaient baissé à \$197,000,000. Le gouvernement King, moins de six semaines après son accession au pouvoir, avait réussi à conclure un traité qui a porté nos exportations à \$435,000,000. M. Crerar est en faveur d'une réduction plus accentuée des tarifs, et il est d'opinion que le libre-échange mondial peut régler les problèmes de chômage. M. Crerar a aussi fait l'éloge du travail de la Commission nationale de l'emploi, et il espère que la commission Rowell saura régler les difficultés entre les provinces et le pouvoir central.

LES REVENUS

La statistique des recettes du trésor et des exportations, publiée le 15 octobre, par le département du revenu national, accuse une augmentation sur toute la ligne pour le semestre expiré le 30 septembre dernier. Durant ce laps de temps la perception, au titre de la douane et de l'accise, s'est chiffrée par \$159,872,478, soit une augmentation de \$31,394,092. L'impôt sur le revenu a rapporté \$95,462,320 en augmentation de \$15,802,749. Enfin l'exportation a atteint \$567,272,780 contre \$485,777,313 l'an dernier. Tout indique que l'exportation dépassera le milliard à la fin de mars, quand expirera l'exercice en cours.

... ET LES PROTESTATIONS CONTINUENT

Des protestations de tous genres contre le gouvernement des Pura continuent à venir de toutes parts. Nous ne pouvons les signaler toutes. En voici une récente:

La Chambre de Construction, de Montréal, demande à M. Duplessis de donner par soumissions tous les travaux provinciaux.

Tiens, tiens! Mais M. Duplessis et tous les Pura avaient pourtant promis qu'il en serait ainsi le jour où ils seraient au pouvoir! La Chambre de Construction se plaint spécialement que le contrat du pont de Charlemaigne ait été accordé sans soumissions. M. W.-G. Hunt, le président de la Chambre de Construction, a communiqué à la presse la lettre adressée à M. Duplessis à ce sujet. La voici:

L'honorable Maurice Duplessis, Premier ministre, Hôtel du gouvernement, Québec.

Monsieur: "En date du 4 octobre, cette Chambre vous a envoyé le télégramme suivant: "Il est prétendu dans les journaux que le nouveau pont "Bout-de-l'Île-Charlemaigne" doit être adjudgé sans soumissions. "Cette Chambre sollicite votre "Gouvernement d'adopter pour l'exécution de tous travaux requérant dépenses d'argent public la méthode la plus équitable de traiter ces sujets, la demande de soumissions. "Espérons vivement que ce télégramme recevra votre considération favorable".



Mais... l'est-elle?

Avec votre voiture bien remise dans le garage, il semble que vous soyez prêt pour tout ce qui pourrait survenir. Vous n'avez même plus besoin d'un téléphone.

MAIS... EN ÊTES-VOUS SÛR?

En cas de maladie, d'incendie, d'accident, quel qu'il soit — cela arrive à n'importe qui — votre voiture est-elle assez rapide, assez sûre? Les routes peuvent être impraticables... Un pneu peut être dégonflé...

En cas d'urgence ce dont vous avez le plus besoin c'est d'un téléphone. N'attendez pas qu'il vous arrive quelque chose pour le constater!



LES NOUVEAUX TAUX RÉDUITS pour le service téléphonique rural sont maintenant en vigueur

Notez bien l'adresse du bureau de L'AVENIR DU NORD

303 Avenue Parent

à l'IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée

Voisin de la gare du Pacifique Canadien

Téléphone 12

Saint-Jérôme

La VÉRITABLE VENTE à

1

SOU

La Vente REXALL

se continue jusqu'à

SAMEDI SOIR, 23 octobre

Encore deux jours d'aubaines

Pharmacie Oscar Landry

LA PHARMACIE LA MIEUX ASSORTIE DU DISTRICT
Service de 2 messagers de 8 h. a.m. à 10 h. p.m.Tél. 193 et 671 339, rue Saint-Georges
Voisin du marché, à Saint-Jérôme

Nouvelles de Saint-Jérôme

Le dimanche des Missions

Dimanche, 21 octobre, sera le dimanche des Missions, pour l'œuvre de la Propagation de la Foi et on recueillera les aumônes pour cette œuvre à l'église.

La journée de la "Livre"

Mardi dernier, était la journée consacrée aux œuvres de l'espérance et nous devons féliciter les dames organisatrices qui n'ont pas craint d'affronter la mauvaise température et qui se sont présentées à domicile pour recueillir les aumônes. Les religieuses nous communiquent qu'elles sont satisfaites au-delà de leurs espérances et qu'elles sont très touchées de la sympathie qu'a manifestée encore une fois le public pour leurs œuvres. Elles remercient les dames qui se sont dévouées pour passer à domicile ainsi que la population pour le bon accueil qu'elle a réservé à ces dernières. Elles remercient également les personnes qui ont bien voulu prêter leurs automobiles, ainsi que Monsieur le curé qui avait annoncé cette œuvre à toutes les messes, dimanche dernier.

Nous donnerons dans une prochaine édition, le résultat de cette quête qui a rapporté une jolie somme en argent et beaucoup en marchandises.

A la messe de 10 heures

Dimanche dernier, à la messe de 10 heures, le chœur de la petite maîtrise, sous la direction de M. Eugène Richer, maître de chapelle, a interprété "Jesu est la" par X et "Notre-Dame du Canada" par le Père Chassang.

A l'orgue, M. C.-E. Marchand exécuta "Adagio" de Mozart et "Gavotte" de W. H. Maxfield.

Chez les Jockistes de Saint-Jérôme

Dimanche dernier a eu lieu, à Saint-Jérôme, une "journée jockiste" qui a remporté un très grand succès. Une délégation de jockistes montréalais, composée de Miles Gaby Fillion, secrétaire générale de la J. O. C. F., Yvette Crevier, propagandiste générale; Cécile Séguin, trésorière générale et Jeannette Dumesnil; de MM. Roger Gellinault, président fédéral, Louis Lamontagne, trésorier fédéral, Évariste Choquette et Marcel Labrie, et une délégation de six jockistes de Saint-Thérèse de Blainville, accompagnés de leur aumônier, M. l'abbé C. Martel, ont assisté aux manifestations.

Dimanche matin, à 10 heures, fut célébrée en la chapelle de l'Hospice des SS. Grises, une messe jockiste par l'aumônier des sections de Saint-Jérôme, M. l'abbé Paul Labelle, qui a également donné le sermon de circonstance.

Dans l'après-midi fut tenue une assemblée dans la salle paroissiale et le soir, à 8 h. 30, eut lieu une soirée dans la salle municipale, sous

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

NOUVEAU TARIF
2 sous le mot, minimum 40c, ou 3 insertions pour \$1.00.BOIS — BOIS
NOUS SOMMES ACHETEURS de bois de corde, croutes et délinquants de bois franc et bois mou. Boire & Frères Inc., 2000 rue Mercier, Montréal.A VENDRE
2 portes de garage à vendre, ainsi qu'un set de chambre émaillé blanc avec sommier, et deux matelas. S'adresser à M. Lionel Themens, 38 rue Labelle, Saint-Jérôme.AGENTS DEMANDES
AGENTS ayant expérience dans sollicitation, demandes immédiates. Pour la ville de Saint-Jérôme. Bonnes rémunérations. S'adresser au no 345 rue Saint-Georges, tous les jours, de 11 heures à midi. 8-15-22.

DEMANDE — Homme avec auto. Expérience de la vente préférable mais pas nécessaire. Rawleigh, Dept. M-605—M-J., Montréal, Canada.

Partie d'huitres à Saint-Hippolyte
Il y aura une grande partie d'huitres avec orchestre, à l'hôtel Forget, à Saint-Hippolyte, le samedi, 23 octobre courant. Bienvenue à tous. 15-22. C.

N'oubliez pas

CE SOIR

22 octobre, à 8 heures

PARTIE DE CARTES

AU PROFIT DU

CLUB DE HOCKEY DE SAINT-JEROME

Bingo — Courses de chevaux — Cartes — Jeux d'anneaux — Cuvettes aux sous — Jeux de marteaux — Cartomancienne, etc.

MAGNIFIQUES PRIX

Admission: 25c

Peu importent les pots de journaux, Saint-Jérôme aura encore un bon club de hockey, cet hiver.

Prochains mariages

Auger-Dunnigan

Lundi prochain, 25 octobre, en la chapelle de l'église de Saint-Jérôme, M. l'abbé Robert Brouillette, de Sainte-Thérèse, bénira le mariage de Mademoiselle Hélène Dunnigan, fille de M. J.-James Dunnigan, de ce diocèse, et de madame Dunnigan, avec M. Isidore Auger, de Saint-Jérôme. Après la cérémonie, les nouveaux époux partiront en automobile pour un voyage à New-York et Atlantic City.

Lacasse-Cloutier

Samedi prochain, 30 octobre, sera béni à Saint-Jérôme, le mariage de Mademoiselle Hélène Cloutier, fille de M. et de Madame Honorius Cloutier, avec M. Omer Lacasse, fils de M. et de Mme Sigefroid Lacasse.

DECES

Décès de Madame Olivier Mantha. Nous prions Madame Charles-A. Lorrain, de Saint-Jérôme, d'agréer nos sincères condoléances à l'occasion de la mort de sa grand-mère, Madame Olivier Mantha, décédée à Montréal, dernièrement, à l'âge de 93 ans. Avec madame Mantha, une cinquième génération vient de s'éteindre dans la famille Lorrain.

Décès de Edouard Bélanger. Mardi dernier, 19 octobre, à 9 heures, à Saint-Jérôme, avaient lieu les funérailles de Edouard Bélanger, fils de Mme Veuve Félix Bélanger, née Albina Gascon, décédée à l'hôpital Notre-Dame de la Merci, dimanche dernier, 17 octobre, à l'âge de 18 ans.

Décès de Mme Joseph Bastien. Mercredi dernier, 20 octobre, à 9 heures, ont eu lieu en l'église de Saint-Jérôme, les funérailles de Mme Joseph Bastien, née Cordelia Carrière, décédée dimanche, 17 octobre, à l'âge de 48 ans.

Nos sincères sympathies à ces familles éprouvées.

LES BALLETS ARTISTIQUES

C'est mardi, le 26 octobre, au Monument national, qu'aura lieu la 10^{ème} des œuvres de Mme Morin-Labrecque. On y entendra une grande variété de compositions: Ballet, pantomime chantée et dansée, opéra chinois en 1 acte, comédie musicale et un concerto en ré mineur pour 3 pianos et orchestre. Des artistes danseuses illustreront la musique de l'auteur selon sa conception.

Dans la distribution des principaux rôles, Mme Bruno Rochon représentera les artistes de la ville de Saint-Jérôme.

Chronique judiciaire

L'honorable Juge Cousineau a entendu la cause de E.-A. Fryer contre la municipalité de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, dans laquelle le demandeur réclame de la municipalité une somme de \$1575.00 à titre de dommages qu'il a subis dans les circonstances suivantes: Le demandeur est propriétaire d'une villa d'été, dans la paroisse de Sainte-Thérèse.

Dans le cours du mois d'octobre tendant spécial concernant un cours d'eau qui devait traverser la propriété du demandeur.

Commencement d'incendie. Le 17, à 1 h. 8 a.m., nos pompiers recevaient un appel téléphonique pour un commencement d'incendie qui se déclarait dans l'épicerie de M. Gaspard Allaire, 438 rue Labelle. Les dommages peu considérables sont couverts par les assurances.

Incendie dans un camion. Un incendie s'est déclaré dans le camion de la Lauren'lan Dowell Works, qui stationnait dans la cour de leur employé, M. Gérard Desloges, rue Sainte-Marguerite, mercredi soir 20 octobre, vers 6 heures. Notre brigade de pompiers, aussitôt mandée sur les lieux se servit d'un jet d'eau et d'extincteurs pour éteindre les flammes. Les dommages sont couverts par les assurances.

De retour. M. J.-A.-N. Desjardins, directeur-gérant de la Ponderie Viau, de Saint-Jérôme, est de retour d'un voyage d'affaires dans les provinces maritimes et à Terre-Neuve.

Départ. M. et Mme Jean Bouzelli sont partis pour Montréal où, selon leur habitude, ils passeront l'hiver.

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

L. L. Legault, C. R.
Guy Legault, B.A., L.L.B.
Requiesce officiel du District de Terrebonne

AVOCATS et PROCUREURS

Téléphone 60 — Boîte Postale 93
LACHUTE

Paul Larose L.L.B.

AVOCAT

128 rue Blainville
SAINT-THÉRESE

Téléphone 50

MEDECIN

Dr Bruno Rochon

MEDECIN-CHIRURGIEN

Rayons X et traitements électriques
307, S.-Georges Consultations:
Saint-Jérôme 2 à 4 & 7 à 8 p.m.

Tél. 280 Excepté le dimanche

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908

EXPERT-COMPTABLE LICENCIÉ ET AGREÉ

(Chartered accountant)

CONSULTATIONS PRATIQUES
EN MATIÈRES COMMERCIALES
ET FINANCIÈRES

425, avenue Viger, Montréal

MEDECIN

HEURES DE CONSULTATION:
1 à 4 heures 7 à 9 heures
Le dimanche excepté

Dr Rosaire Lapointe

EXAMENS AUX RAYONS X

Bureau: 441 rue Saint-Georges
Tél. 215 SAINT-JEROME

Après les procédures d'usage, le

procès verbal fut homologué et les travaux du cours d'eau furent complétés; au cours de ces travaux, on a enlevé des haies, des arbres d'ornementation, déprécié de beaucoup la valeur de l'immeuble du demandeur.

La cause a été prise en délibéré.

Roland Touchette accusé de négligence criminelle, a été renvoyé aux Assises Criminelles, par le magistrat Lalande et admis à caution.

Les accusés Jos. Dufour et Félix Lacasse ont été aussi renvoyés devant les Assises Criminelles pour y subir leur procès pour libelle. Ils attendent tous deux ce procès dans la prison commune à Saint-Jérôme.

Une longue enquête a été faite

Avant de placer votre prochaine commande, venez nous voir, téléphonez ou écrivez-nous; nous vous soumettrons des plans pour vos meilleurs intérêts

Obligations — Actions
Papeterie Commerciale — Circulaires
Calendriers — Travaux de ville
Journaux — Revues — Catalogues
Cartes de visite — d'affaires
Faire-parts — Souvenirs mortuaires

LES COMMANDES PAR CORRESPONDANCE REÇOIVENT LA MEILLEURE ATTENTION

Imprimerie
J.H.A. LABELLE
Limitée

303 Avenue PARENT — Téléphone 12

(VOISIN DE LA GARE DU PACIFIQUE CANADIEN)

SAINT-JEROME

MAISON A VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Au conseil municipal

VILLE DE SAINT-JEROME

A sa dernière session régulière, tenue le 18 octobre, le conseil municipal a adopté les résolutions suivantes:

Inspecteur agraire

Comme M. Wilfrid Boivin ne peut accepter d'agir comme inspecteur agraire pour la ville de Saint-Jérôme, pour raisons de santé, M. Jean-Baptiste Brunet a été nommé à ce poste.

Sympathies

Des sympathies ont été offertes à M. l'échevin Alex. Pilon à l'occasion de la mort de son frère, M. Mathias Pilon, à Me Léopold Nantel, à l'occasion de la mort de sa tante, Mme Alphonse Nantel et à M. Joseph Bastien, à l'occasion de la mort de son épouse.

Notre brigade de feu

La municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme a refusé de payer à la ville un montant de \$23.50 réclamé pour déboursés encourus par cette dernière lors de l'incendie des

bureaux de Piedmont Construction Co.; alors que la brigade est allée combattre cet incendie dans les limites de la paroisse. Ces démarches ont été faites dans le but d'aider les autorités de paroisse à prévenir une conflagration possible et sauver la propriété.

A l'avenir, le Conseil se verra peut-être forcé de refuser toute intervention de sa brigade de feu en dehors des limites de la ville.

Jeux de hasard

Une demande a été adressée par le Conseil à l'honorable Procureur Général pour autoriser les officiers de la police municipale de Saint-Jérôme à faire des perquisitions et à saisir les "slot-machines" et autres jeux de hasard gardés, exposés et opérés dans tous les lieux où le public a accès, dans les limites de la ville, et poursuivre suivant la loi, toutes personnes gardant, exposant ou opérant une maison de jeux, avec des "slot machines" ou autres jeux de hasard.

Bois de corde

Le bois de corde en vente par la ville a été fixé aux prix suivants: Bois franc et mou mélangés, 15 p. c., \$1.60 la corde; 12 p. c., \$1.50 la corde.

Fermeture à bonne heure

Les bouchers se sont adressés au conseil municipal pour obtenir le privilège de la fermeture à bonne heure comme en jouissent les autres marchands.

Consolidation de taxes

Le conseil municipal est à étudier un projet de consolidation de taxes, par les contribuables, afin d'établir un délai sera accordé pour faire le paiement des taxes, ainsi consolidées.

Un fossé

Le conseil a décidé de creuser un fossé, rue Saint-Georges, à partir de la demeure de M. Ed. Trudel, jusqu'à l'avenue du Palais, afin de faire écouler l'eau qui s'accumule sur le trottoir à cet endroit.

Le taux de l'intérêt sur les arrérages de taxes

A la dernière séance du conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme, tenue le 17 octobre, l'ordre du jour suivant a été adopté: Attendu que le gouvernement provincial a adopté une loi décrétant que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes doit être maintenant fixé à cinq pour cent:

Attendu que nonobstant toutes dispositions à ce contraires dans les chartes spéciales des villes, ces dernières doivent se conformer à telle disposition;

Proposé par M. l'échevin Aubry, appuyé par M. l'échevin Pilon, Qu'Instruction soit donnée au résorier de la ville d'avoir à se conformer aux exigences de la Loi I Geo. VI, 1937, Chapitre 59 des Statuts de Québec quant au taux d'intérêt à charger aux contribuables sur les arrérages de taxes dues à la ville, lequel taux est par cette loi, ébéli à cinq pour cent (5 p. c.). Qu'il soit entendu que ce taux de cinq pour cent s'applique à tous arrérages de taxes, redevances quelconques dues à la ville, y compris les répartitions d'égouts.



SE VEND PARTOUT EN CANADA

Embouteillé par

Les Liqueurs Select

Tél. 139 Enrg.
SAINT-JEROMEC.-A. LORRAIN & FILS
ASSURANCES GENERALES
Vendeurs autorisés des Autos
Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile
Tél. No 55 — Saint-Jérôme Bureau existant depuis 34 ansNOTRE FAVORI NATIONAL
melchers
GIN CANADIEN
CROIX D'OR
Fondée en 1898
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthelville, P.Q.
Three Castles
Extra Special
Liquor Whisky

La Farine Robin Hood MOULUE DE BLÉ LAVÉ